

2017

RAPPORT D'ACTIVITÉS

VIVAQUA

UNE EAU POUR LA VIE

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

01	LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	7
02	VIVAQUA , OPÉRATEUR CLÉ DU CYCLE DE L'EAU DANS LES TROIS RÉGIONS DU PAYS	9
03	EVÈNEMENTS CLÉS 2017 , ANNÉE DE TRANSITION	19
04	L'EAU , ÉLÉMENT ESSENTIEL À LA VIE	24
05	VIVAQUA , AU SERVICE DU CONSOMMATEUR	27
06	VIVAQUA , AU SERVICE DE SES PARTENAIRES	32
07	VIVAQUA , AU SERVICE DE LA VILLE ET DE SES HABITANTS	34
08	VIVAQUA , AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	37
09	VIVAQUA ET SON PERSONNEL	38
10	PERSPECTIVES	41
11	TRANSPARENCE ET GOUVERNANCE	43

CHIFFRES CLÉS



POPULATION
ALIMENTÉE

2,25
MILLIONS
D'HABITANTS



VOLUMES DE
PRODUCTION

136,4
MILLIONS
DE M³



PRIX DE L'EAU À
BRUXELLES

3,60
€ / M³



VOLUMES
DE VENTE

135,7
MILLIONS
DE M³



CHIFFRE
D'AFFAIRES

310,5
MILLIONS
D'EUROS



INVESTISSEMENTS

98,972
MILLIONS
D'EUROS



RÉSERVOIRS

478.170
M³ D'EAU
P O T A B L E



458.754
COMPTEURS
D'EAU



512 KILOMÈTRES
ADDUCTION



2.355 KILOMÈTRES
ÉGOUTS



233 KILOMÈTRES
RÉPARTITION



109 KILOMÈTRES
COLLECTEURS
D'ASSAINISSEMENT



4.086 KILOMÈTRES
DISTRIBUTION



29 BASSINS D'ORAGE



1.473
COLLABORATEURS

01. LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Deux gros chantiers, déterminants pour l'avenir de l'entreprise, ont été finalisés en 2017: la fusion par absorption de HYDROBRU dans VIVAQUA et la sortie des communes flamandes.

En matière de distribution d'eau et d'assainissement, VIVAQUA est désormais le seul point de contact pour les consommateurs et pour les communes de la Région bruxelloise. Le chemin vers la fusion a été long mais l'enjeu était d'importance. Cette rationalisation du secteur de l'eau bruxellois, qui répond à nos objectifs de bonne gouvernance, va nous permettre de mener une politique de l'eau cohérente et efficace en faveur du citoyen. En effet, les responsabilités économiques, financières, techniques et organisationnelles sont maintenant dans les mains d'une seule intercommunale. Par ailleurs, le nombre d'Administrateurs est en diminution puisqu'un seul Conseil d'Administration et un seul Conseil de Gérance suivent les dossiers de A à Z.

Les discussions entre VIVAQUA et les communes flamandes souhaitant se retirer de l'intercommunale ont finalement abouti à un accord. Au 1er janvier 2018, les 16 communes du Brabant flamand ont repris la gestion des activités de distribution et d'assainissement sur leur territoire et les ont confiées à d'autres opérateurs publics: Farys-TMVW, De Watergroep ou Infracx Rio-Bra. Dans l'intérêt des clients concernés, le transfert des activités a été réalisé dans les meilleures conditions de continuité. L'accord comprenait notamment la reprise du personnel, des infrastructures et du matériel affectés aux activités de distribution et d'assainissement, ainsi que la fourniture exclusive d'eau par VIVAQUA pendant une période de 18 ans. Au total, 95 collègues néerlandophones ont décidé de rejoindre, avec tous leurs droits statutaires, les nouveaux opérateurs flamands.

Notre entreprise est à un tournant et doit se préparer à relever de nombreux défis, liés entre autres aux nouveaux contrats de fourniture d'eau et à l'introduction d'un régulateur en Région de Bruxelles-Capitale qui sera notre interlocuteur pour fixer le prix de l'eau.

Nous sommes convaincus que VIVAQUA doit se montrer plus transparente et efficace encore. La nouvelle Directrice générale, Laurence Bovy, a donc été chargée de mettre en place un nouveau plan stratégique couvrant la période 2019-2024.

En préparation à l'élaboration de ce plan stratégique, un diagnostic interne a été réalisé. Les informations récoltées ont permis de dresser un tableau large et objectif de VIVAQUA, avec ses qualités et ses faiblesses. Ce diagnostic a aussi mis en avant le souhait de changement et la nécessaire évolution de notre intercommunale.

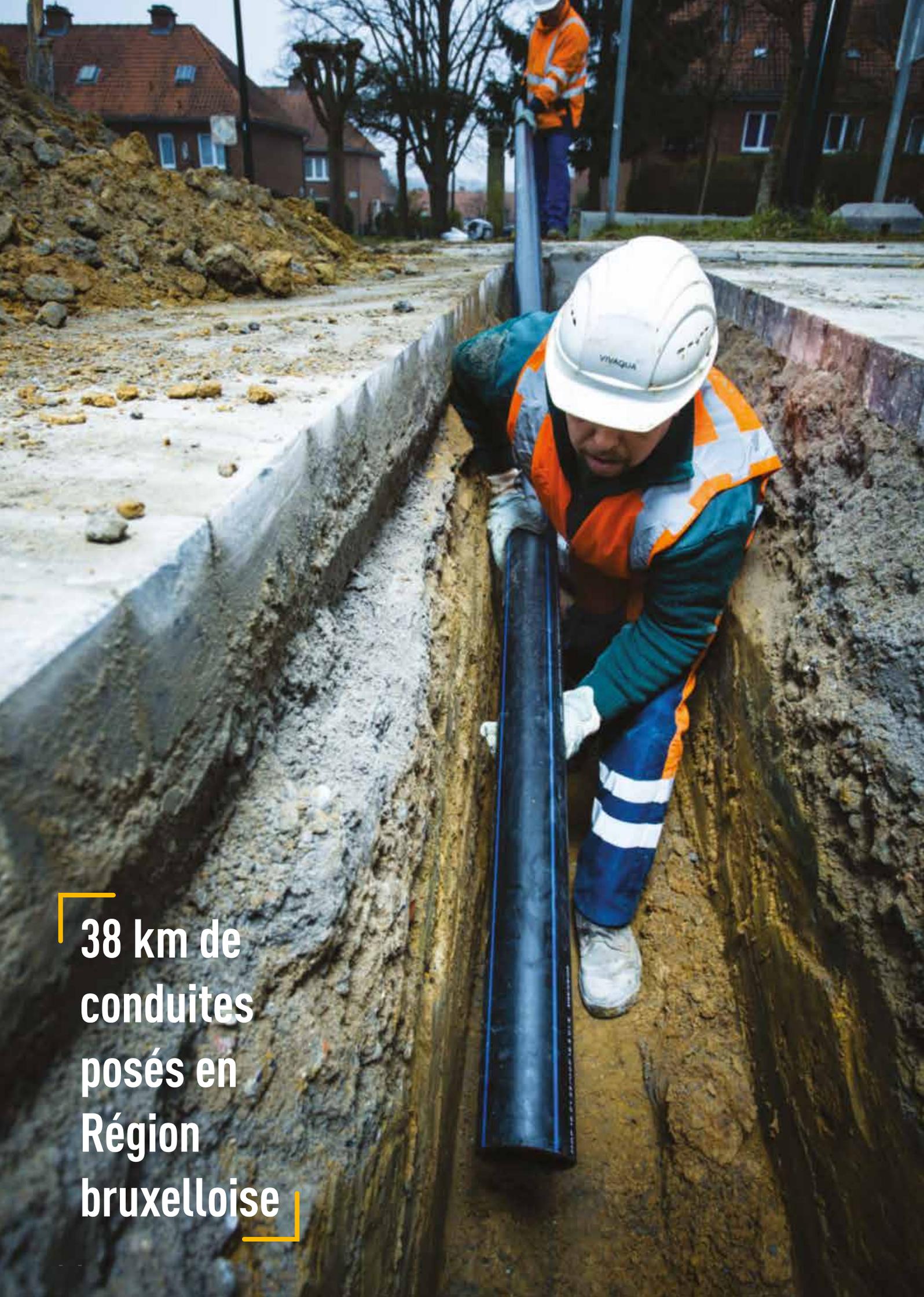
Parallèlement, plusieurs projets prioritaires, destinés à améliorer le service à la clientèle, l'efficacité et le bien-être au travail ont été mis sur les rails, comme la facturation électronique, la mise en place d'un call center performant, le télétravail, la simplification administrative et la gestion des stocks dormants. D'autre part, de nouvelles collaborations ouvrant des perspectives positives pour l'avenir ont été développées, notamment avec la SWDE et Bruxelles-Environnement.

Afin de garantir l'accès à l'eau pour tous, nous allons continuer à mettre toute notre énergie à défendre la gestion publique de l'eau et, une fois encore, démontrer notre capacité d'adaptation aux changements.

Conscients de l'importance de leurs missions, les quelque 1.400 agents de VIVAQUA vont continuer à mettre leurs compétences et leur expérience au service de l'eau et de la population bruxelloise.

Faouzia Hariche





38 km de
conduites
posés en
Région
bruxelloise

02. VIVAQUA, OPÉRATEUR CLÉ DU CYCLE DE L'EAU DANS LES TROIS RÉGIONS DU PAYS

02.1 REMARQUES PRÉLIMINAIRES

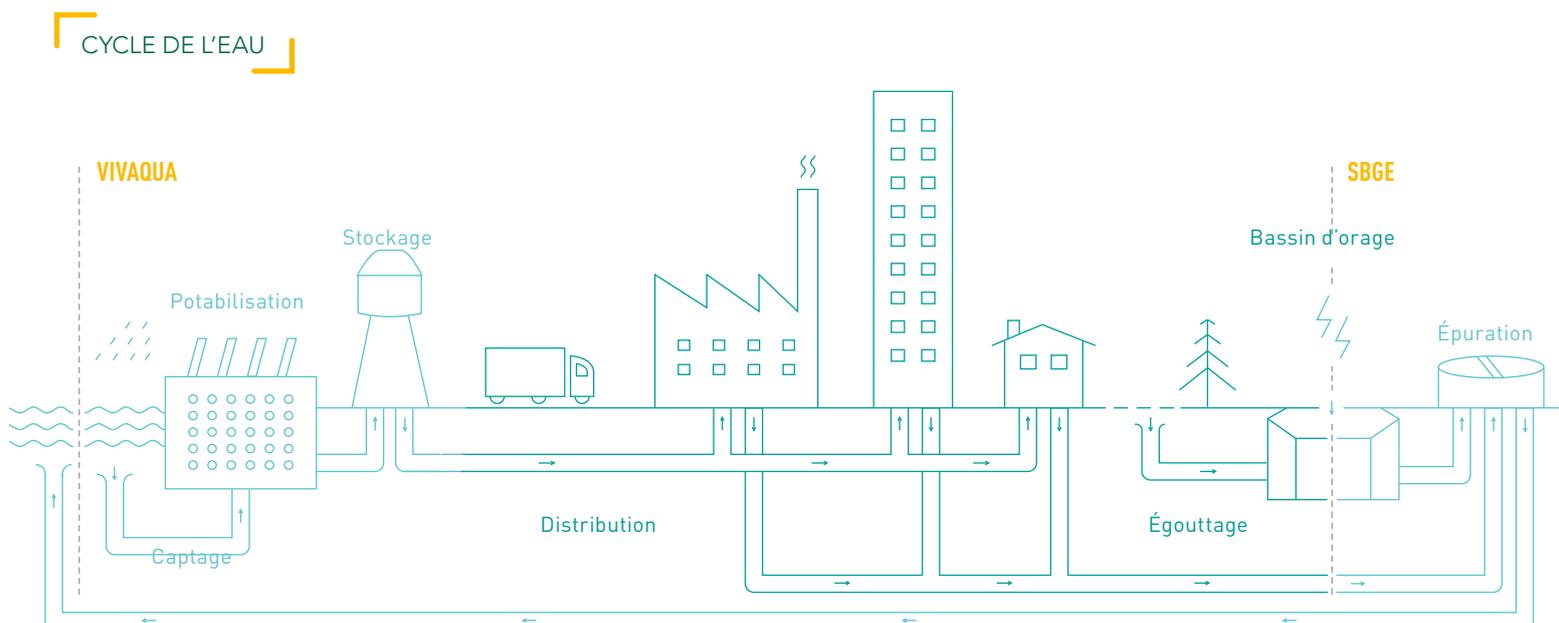
Au 31 décembre 2017, VIVAQUA a fusionné avec HYDROBRU, l'opérateur en charge de la distribution et de l'assainissement en Région bruxelloise, et est devenue ainsi l'opérateur exclusif en Région de Bruxelles-Capitale en terme de production et de distribution d'eau potable, ainsi que d'égouttage des eaux de pluie et eaux usées. HYDROBRU ne faisant pas de rapport annuel 2017, le présent rapport d'activités donne une vision consolidée des activités des deux opérateurs.

Les communes flamandes associées ont quitté VIVAQUA et ont confié les activités de distribution et d'égouttage à d'autres opérateurs au 1er janvier 2018. VIVAQUA continuera cependant à leur fournir, à titre exclusif, l'eau potable en gros durant 18 ans minimum. Le rapport présente donc sur leur territoire les activités de VIVAQUA en Région flamande pour 2017.

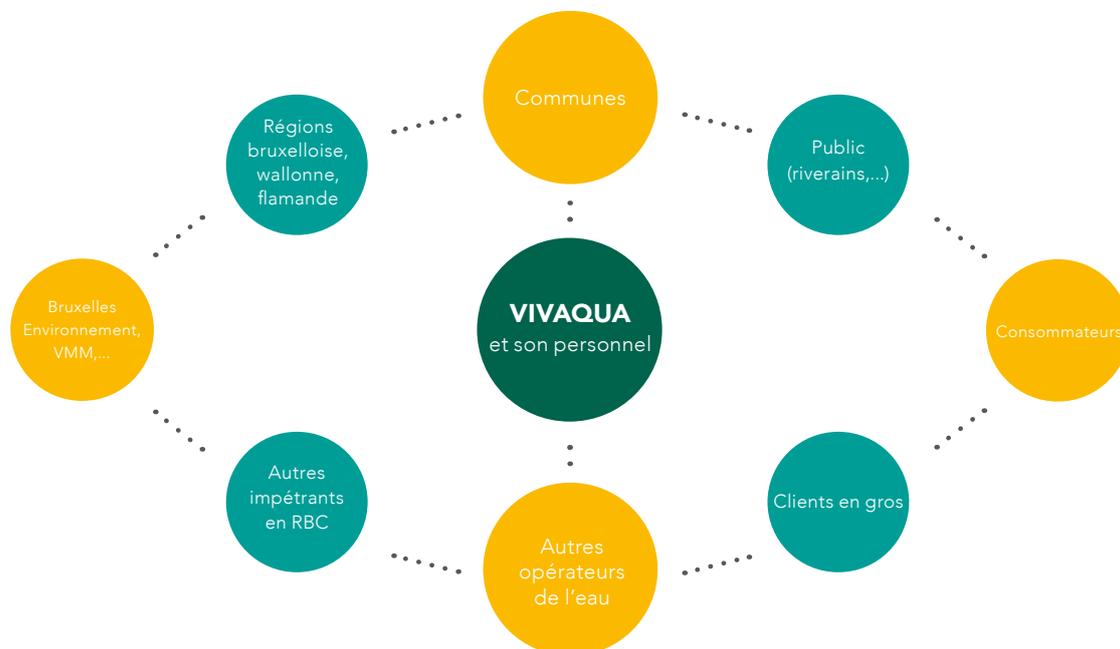
Le rapport financier annexé au présent rapport d'activités porte sur les chiffres consolidés de VIVAQUA et HYDROBRU pour l'exercice 2016-2017. En effet, la fusion des deux opérateurs a eu lieu au 31 décembre 2017 avec effet rétroactif au 1er janvier 2016.

02.2 LE CYCLE DE L'EAU

Le cycle anthropique de l'eau couvre la gestion de l'eau pour les besoins humains. Il démarre avec la gestion de la ressource en eau et se termine par le rejet, après épuration, des eaux usées dans la nature. Il utilise le cycle naturel de l'eau et peut l'impacter également, parfois de manière significative. VIVAQUA gère l'essentiel du cycle anthropique de l'eau au profit de la Région Bruxelloise, mais également partiellement pour les régions wallonne et flamande.



VIVAQUA, OPÉRATEUR CENTRAL DU CYCLE DE L'EAU



02.3 MISSIONS DE VIVAQUA

VIVAQUA est une intercommunale (SCRL) détenue par les 19 communes bruxelloises, des communes flamandes (15) et wallonnes (4), ainsi que par l'Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon, devenue in BW suite à la fusion avec l'IBW au 31 décembre 2017. Elle a pour missions de :

- Produire, transporter et distribuer de l'eau potable d'une qualité irréprochable, sans interruption et à un juste prix
- Collecter les eaux usées (égouttage) pour en assurer l'assainissement y compris la lutte contre les inondations au niveau communal

VIVAQUA fournit de l'eau, directement ou indirectement, à 2,25 millions de personnes, soit plus d'un cinquième de la population belge, dans les trois Régions du pays.

02.4 LA PRODUCTION ET LE TRANSPORT D'EAU POTABLE

Production

En 2017, VIVAQUA a produit quelque 136,4 Mm³, soit une moyenne journalière de 373.682 m³, tenant compte des mises en décharge.

Cette année aura été particulière en terme de production. En effet, la faible reconstitution des réserves souterraines durant l'hiver 2016-2017 et la période de canicule observée au début de l'été ont mis sous pression les ressources.

La production des captages gravitaires a été anormalement faible dès le début de l'année, avec une moyenne journalière sur l'année de 10% à 15% inférieure par rapport à la moyenne annuelle de 5 années dites normales.

La Meuse à Tailfer a présenté des débits très faibles dès la mi-juin et ce, durant plusieurs semaines, alors que ces débits ne s'observent normalement qu'en septembre. Malgré cela, pour l'année 2017, VIVAQUA a produit environ 40% à partir d'eau de surface contre habituellement 35%.

Une période de canicule a été observée fin juin / début juillet avec une augmentation significative des fournitures. Pour le mois de juin, l'augmentation des fournitures a été de +11% pour l'ensemble de nos clients institutionnels (les autres distributeurs d'eau).

Fournitures d'eau

	2016	2017
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	67.911.839	68.249.325
RÉGION FLAMANDE	46.721.661	46.994.580
RÉGION WALLONNE	19.106.615	20.433.464



Production d'eau

	EAU SOUTERRAINE	EAU DE SURFACE
2013	83,3	49,3
2014	85,3	47,1
2015	80,1	55,5
2016	87,1	47,1
2017	82,0	54,4

VIVAQUA garantit au consommateur la disponibilité 24h/24 et 7j/7 d'une eau en quantité suffisante et d'une qualité irréprochable. Elle peut si nécessaire et à tout moment augmenter sensiblement sa fourniture d'eau.

Traitement de l'eau

Pour garantir une eau d'une qualité irréprochable, VIVAQUA renforce les procédés de traitement des eaux au sein de ses captages et de ses installations.

Ainsi, en 2017, un nouveau média filtrant très prometteur, la Filtralite, a été testé à Ligny. Cette Filtralite est un produit issu du concassage d'argile expansée et destiné au traitement de l'eau potable. Sa structure très poreuse permet d'améliorer l'efficacité des filtres notamment en allongeant le cycle de filtration, ce qui entraîne une réduction d'énergie et des consommations d'eau nécessaire au lavage des filtres.

Adduction

Les eaux captées sont amenées jusqu'au réseau de distribution par l'intermédiaire du réseau d'adduction, des réservoirs de tête de répartition et du réseau de répartition.

Le poste de télécontrôle et de télécommande des installations de captage, d'adduction et de stockage de VIVAQUA est situé à Bruxelles. A partir de ce dispatching central actif 24h/24 et

7j/7, VIVAQUA peut intervenir sur l'ensemble du système de production. Les dispatchers répartissent l'eau produite dans les différents réservoirs, reçoivent en permanence les informations données par le système et interviennent en cas d'alarme.

Dans le cadre des travaux de la mise à 4 voies de la ligne Bruxelles – Charleroi pour le RER, VIVAQUA a terminé durant l'année 2017 la construction du 'Nœud du Hameau' situé à Rhode-Saint-Genèse. Il participe à la sécurisation du réseau d'adduction de VIVAQUA en assurant l'interconnexion entre différentes conduites importantes (feeder du Hainaut, adduction des eaux de Callois et adduction des eaux de Braine vers les réservoirs de tête).

Répartition

Les réservoirs de tête de répartition ont essentiellement pour fonction d'assurer la régulation entre les débits entrant et sortant, et de faire face aux fluctuations de la consommation. Au départ des réservoirs, les eaux sont acheminées vers les réseaux de distribution par le biais d'un réseau de répartition. D'une longueur totale de quelque 230 km, ce réseau se compose de conduites dont les diamètres varient de 20 à 150 cm. Le réseau de répartition comporte aussi des réservoirs de soutien qui permettent de répondre à des contraintes locales et temporaires de pression et de débit.

Investissements

Ce patrimoine de production et de transport est un outil précieux parfois centenaire que l'intercommunale s'oblige à entretenir et rénover régulièrement par des investissements conséquents afin d'en assurer la pérennité pour les générations à venir.

En 2017, VIVAQUA a ainsi investi 5,5 M€ dans son outil de production et de transport, en rénovant notamment ses installations et en assurant la mise en conformité d'installations électriques.

RÉSEAU D'ADDUCTION



Principaux chantiers en 2017

A l'usine de Tailfer, le chantier de traitement des bétons se poursuit. Aujourd'hui, plus de 80 % des surfaces à traiter sont remises en état. Avec les modernisations électromécaniques, ces interventions ont pour but de pérenniser cet outil de production qui a assuré 40 % de la production totale de VIVAQUA en 2017.

La rénovation des installations électriques et la mise en conformité des anciennes installations se sont poursuivies en 2017, tant pour la haute tension que pour la basse tension.

VIVAQUA a également réalisé des travaux sur son réservoir de Bois-de-Villers. Une première phase de travaux d'étanchéification intérieure a été réalisée en 2017. Deux autres phases suivront en 2018 et 2019.

Sur son réseau de répartition, VIVAQUA a réalisé quelques gros chantiers de renouvellement de conduites, notamment sur les communes de Bruxelles-Ville, Ixelles et Tervuren.

02.5 LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

En matière de distribution, VIVAQUA agit pour le compte de ses partenaires ou pour son compte, dans l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale et, jusqu'à fin 2017, dans certaines communes du Brabant flamand.

Ses activités techniques couvrent notamment la surveillance de la qualité de l'eau distribuée, l'exploitation et l'extension des réseaux de distribution, la maintenance des dispositifs de lutte contre l'incendie, la recherche des fuites, la vérification des installations intérieures et la gestion de galeries techniques mises à disposition des impétrants par la Région de Bruxelles-Capitale.

Investissements

En vue d'assurer un bon niveau de performance du réseau de distribution d'eau potable aux consommateurs, VIVAQUA mène une politique active de rénovation et d'extension.

Au sein de son Bureau d'études, elle conçoit des projets d'établissement, d'extension, d'aménagement et d'entretien d'installations de distribution d'eau. Entrepreneur et maître d'œuvre, elle réalise son programme de travaux par ses propres moyens ou en ayant recours à la sous-traitance.

Ainsi VIVAQUA a investi en 2017 18,4 M€ dans les réseaux de distribution de la Région de Bruxelles-Capitale. 38 km de conduites ont été posés (extension, remplacement ou dédoublement), essentiellement en fonte nodulaire et en polyéthylène électro-soudable. L'extension du réseau de distribution reste marginale du fait de l'urbanisation déjà importante de la Région de Bruxelles-Capitale. L'accroissement annuel de la longueur totale des canalisations provient essentiellement du dédoublement de conduites à des fins de sécurisation de l'alimentation.

INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION BRUXELLOIS DE 2013 À 2017



Exemples de chantiers en 2017

En Région bruxelloise, à Watermael-Boitsfort, dans le quartier de la rue des Bégonias, les équipes de VIVAQUA ont remplacé des conduites datant de 1925 et posé 2.285 mètres de conduite en polyéthylène, avec une reprise de 187 branchements dont 29 branchements en plomb.

A Saint-Gilles, dans le quartier de la chaussée de Forest, VIVAQUA a posé 2.931 mètres de conduite en fonte nodulaire et repris 335 branchements dont 13 branchements en plomb. Les conduites remplacées dataient d'avant 1914. La densité de l'habitat, et donc des connexions sur la conduite, était un facteur pénalisant l'avancement du chantier.

En Région flamande, VIVAQUA a, jusqu'à fin décembre 2017, assuré pour le compte de l'IWVB la gestion complète ou partielle des réseaux de distribution de Grimbergen, Halle, Kortenberg, Machelen, Sint-Genesius-Rode, Tervuren et Wemmel, ainsi que de ses propres réseaux situés à Dilbeek, Drogenbos, Merchtem, Sint-Pieters-Leeuw et Zaventem. VIVAQUA a également géré jusqu'à cette date pour son propre compte les réseaux de distribution de Steenokkerzeel, Wezembeek-Oppem, Linkebeek et Kraainem.

Les compteurs

En Région bruxelloise, la facturation de la consommation d'eau étant liée au nombre de personnes composant le ménage, VIVAQUA encourage depuis 2002 le placement de compteurs individuels au sein d'immeubles à logements multiples. Cela doit permettre à chaque ménage de suivre au mieux sa consommation et de bénéficier pleinement d'une gestion responsable de celle-ci.

Afin de garantir leur bon fonctionnement, les compteurs sont remplacés tous les 8 à 16 ans en fonction de leurs caractéristiques techniques. Une enveloppe annuelle de 2 millions € est allouée par VIVAQUA pour le renouvellement du parc de compteurs.

L'éradication des branchements en plomb

En 2003, VIVAQUA a initié à Bruxelles une campagne de remplacement des raccordements en plomb afin de préserver les consommateurs de tout risque sanitaire. En 2017, ce sont encore quelque 503 raccordements en plomb qui ont été éradiqués. Ce qui porte à 46.185 le nombre total de raccordements en plomb remplacés depuis le début du programme. Lors de la campagne d'éradication structurelle de 2003 à début 2009, VIVAQUA a procédé au remplacement d'environ 6.000 raccordements par an. Les remplacements actuels sont des cas résiduels qui n'avaient pas encore été traités.

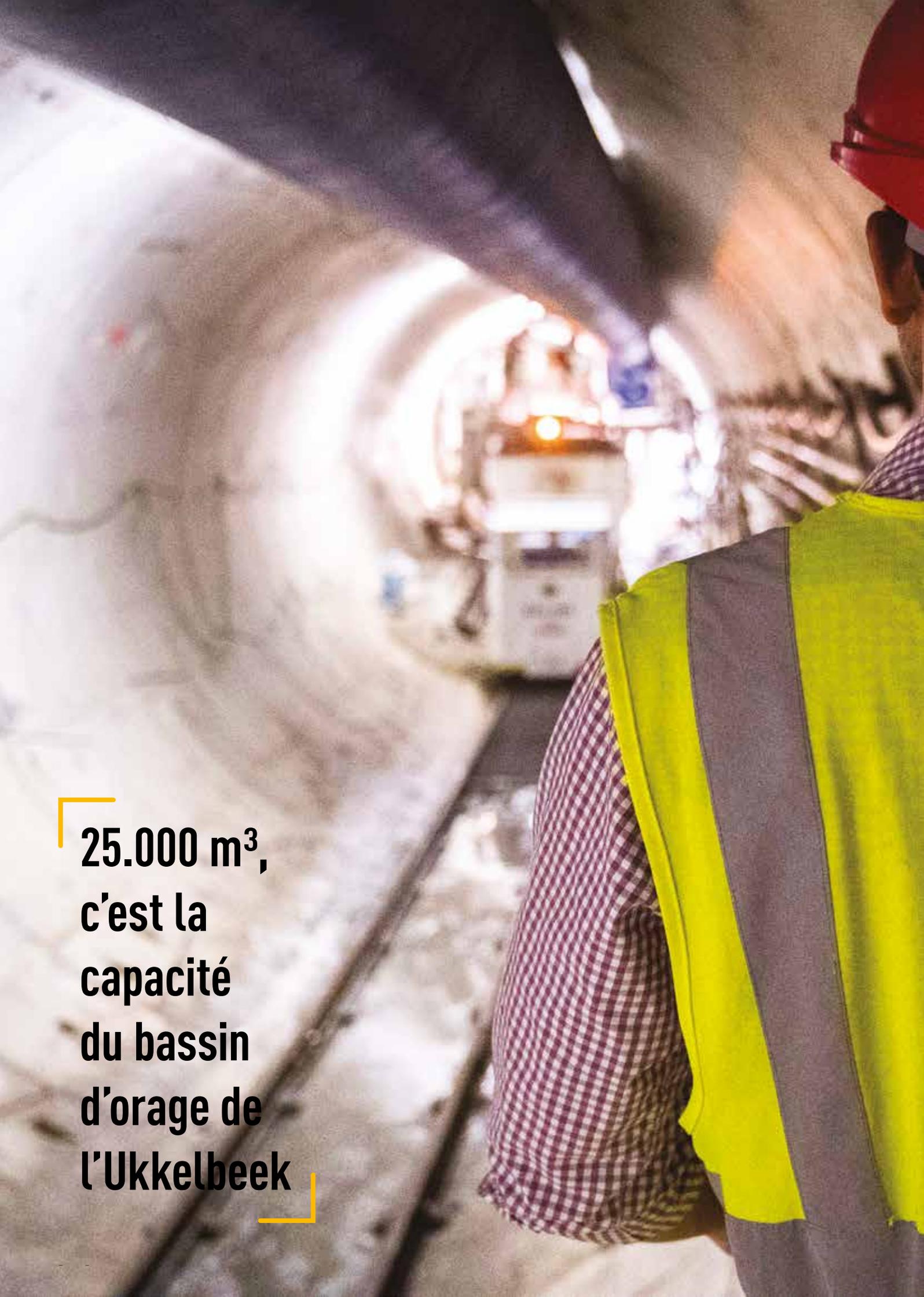
02.6 L'ASSAINISSEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES

Les eaux résiduaires urbaines sont les eaux usées domestiques et non domestiques, ainsi que les eaux pluviales récoltées par le réseau public d'égouttage. Afin de garantir une collecte optimale des eaux résiduaires urbaines, les raccordements, les réseaux d'égouts et les ouvrages hydrauliques (tels que les bassins d'orage) sont conçus, entretenus, redimensionnés et rénovés dans le cadre des budgets annuels du programme des travaux en assainissement.

VIVAQUA a repris graduellement cette compétence des communes à partir du début des années 2000. Ce n'est qu'en 2011 que l'ensemble des communes bruxelloises ont rejoint l'intercommunale pour la gestion de leur réseau d'égouttage.

VIVAQUA garantit l'écoulement des eaux résiduaires jusqu'aux stations d'épuration via le réseau d'égout local, les collecteurs dont elle a la gestion et/ou via les collecteurs régionaux. Elle réalise la maintenance des ouvrages par des actions de curage, de débouchage et de dératissage.

Le taux de raccordement à l'égout en Région bruxelloise est de 99,5%. Dans le cadre de la Directive-cadre européenne sur les eaux résiduaires, des travaux d'extension du réseau d'égouttage se sont donc poursuivis dans la vallée du Verwinkelbeek à Uccle et dans la vallée du Neerpedebeek à Anderlecht. Cependant, le vrai enjeu de l'assainissement est la réhabilitation des réseaux existants suite au sous-investissement durant des décennies dans ces réseaux.

A photograph showing a worker in a red hard hat and a high-visibility yellow vest with reflective stripes, looking down a tunnel. The tunnel walls are concrete and there are tracks on the floor. In the distance, a large circular opening is visible, illuminated by bright lights. The worker is wearing a red and white checkered shirt under the vest.

**25.000 m³,
c'est la
capacité
du bassin
d'orage de
l'Ukkelbeek**

TRONÇONS D'ÉGOUTS INSPECTÉS ET ANALYSÉS À FIN 2017



Les techniques de réhabilitation sont décidées par le Bureau d'études en fonction de la configuration de l'égout à rénover.

Programme d'état des lieux des égouts

VIVAQUA réalise depuis 2008 un état des lieux du réseau d'égouttage des 19 communes bruxelloises. De ces inspections résulte une classification de chaque tronçon d'égout en fonction de son degré de détérioration et des risques d'effondrement qui y sont liés.

L'échelle d'appréciation des interventions à envisager s'étend de la classe 0 (rénové ou en très bon état, aucune intervention à prévoir) à la classe 5 (nécessite une profonde rénovation ou réhabilitation, priorité d'intervention) et a pour objectif de permettre une priorisation des interventions sur les tronçons d'égout les plus vétustes.

Les statistiques issues des analyses menées en début de campagne concluaient que 30 % des tronçons analysés se trouvaient en classe 4 et 5, c'est-à-dire qu'ils nécessitaient une intervention relativement importante. Les dix dernières années, 730 km de réseau ont été inspectés et analysés, soit 39 % de l'ensemble du réseau d'égouttage bruxellois. Près d'un quart des tronçons inspectés et analysés sont aujourd'hui en classe 4 et 5. Cela conforte la poursuite du programme de rénovation des égouts à un rythme de 20 à 25 km par an.

VIVAQUA réalise également des états des lieux avant et après les travaux de tiers susceptibles d'avoir un impact sur le réseau, ce qui permet d'évaluer rapidement les situations à risques et de constater les dégâts occasionnés aux égouts.

Investissements

Les projets d'investissement sont priorisés au regard des risques d'effondrement, de la lutte contre les inondations récurrentes ou en vue de respecter les normes environnementales en matière de collecte des eaux usées. Au sein de son Bureau d'études, VIVAQUA conçoit des projets d'établissement, d'extension, d'aménagement et d'entretien des réseaux d'égouttage.

Ainsi, VIVAQUA a investi en 2017 53,5 M€ dans les réseaux d'assainissement de la Région de Bruxelles-Capitale pour en assurer la pérennité. De ce montant, ce sont quelque 5,7M€ qui ont été mobilisés pour faire face à des situations imprévues telles que des effondrements de voirie.

Exemples de chantiers en 2017

Plusieurs chantiers de grande envergure ont été entamés ou poursuivis en 2017. On peut notamment citer les réalisations suivantes.

En extension

- A Uccle, les travaux de connexion de la vallée du Verrewinkelbeek aux égouts, et à terme à la Station d'épuration Sud de Bruxelles, ont continué en 2017. Ce sont quelque 8 km de conduites qui ont été placés à ce jour sur les 10 km prévus et quelque 400 immeubles dont les raccordements ont été préparés, sur les 560 immeubles à raccorder. Cependant ces raccordements ne pourront être effectifs que lorsque le collecteur actuellement en construction par la SBGE vers la Station d'épuration Sud sera mis en service.
- A Anderlecht, la zone rurale de la vallée du Neerpedebeek est peu connectée aux égouts. Or celle-ci compte des habitations, des installations sportives, une école, une crèche, de l'horeca, etc. Ce sont quelque 1.300 habitants et usagers qui seront à terme connectés aux égouts pour leurs eaux usées, les eaux de pluies étant essentiellement renvoyées à la rivière. Fin 2017, 1,2 km de conduite sur les 2 km prévus étaient installés.

En réhabilitation

En Région de Bruxelles-capitale

- Le centre-ville de Bruxelles est en pleine transformation autour du nouveau piétonnier. Les boulevards du centre seront totalement réaménagés en surface. Etant donné la configuration de la zone, VIVAQUA a fait appel à des techniques sans ouverture pour rénover son réseau et limiter les tranchées ouvertes (chemisage, pipe bursting,...).
- Porte de Ninove, dans le cadre de réaménagement de la voirie, VIVAQUA travaille sur le réseau d'assainissement dans un environnement compliqué, sous le niveau de la nappe phréatique et dans un lieu chargé d'histoire. Il s'agit d'un ancien bassin du Canal de Charleroi. Ce chantier aura permis de guniter près de 800 mètres d'égout.
- La commune d'Etterbeek souhaite rénover le site du Jardin de la Chasse destiné à accueillir à court terme le nouvel hôtel de ville, une maison de repos et de multiples immeubles résidentiels. Préalablement, le projet de rénovation des égouts a nécessité la pose à grande profondeur de 1 km de coques et la rénovation de 150 branchements.
- Dans la chaussée d'Ixelles, zone sensible en terme de trafic et de commerces et dont la voirie est en cours de rénovation, VIVAQUA a placé en 2017 près de 200

mètres de coques (sur les 390 mètres prévus) en vue de limiter l'ouverture de la voirie. Elle a également rénové 150 branchements.

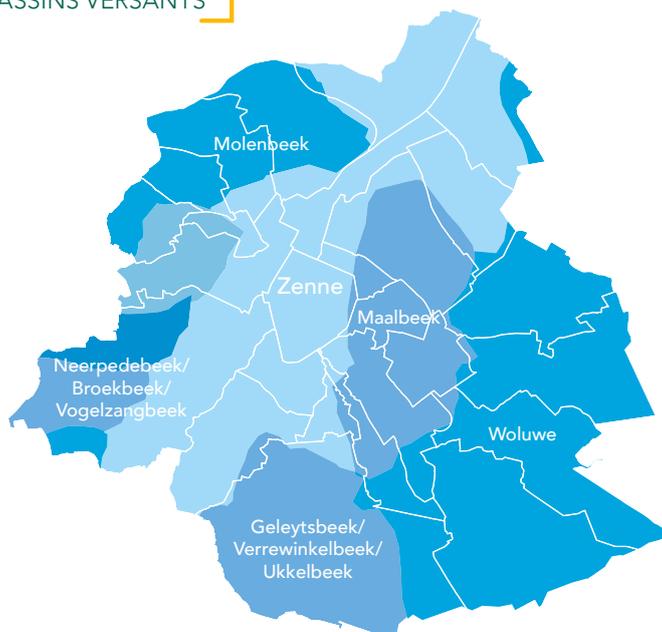
- Lié au projet de tram de la ligne 9 et initié par la Région qui souhaite construire un parking souterrain sous la place Reine Astrid de Jette, le déplacement de nos égouts et branchements a permis d'entamer les travaux de terrassement du parking en 2017.
- Sur la chaussée d'Alsemberg à Uccle, la STIB rénove ses voies de tram et la Région rénove la voirie de façade à façade. VIVAQUA profite des travaux pour rénover près d'un kilomètre d'égout par chemisage et placement de coques, ainsi que pour rénover quelque 300 branchements privés et 80 branchements d'avaloirs.

En Région flamande, VIVAQUA a assuré jusque fin décembre 2017 la gestion des réseaux d'égout de Sint-Pieters-Leeuw et de Zaventem ainsi que de ses propres réseaux situés à Drogenbos, Kraainem, Linkebeek et Wezembeek-Oppem.

02.7 LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

La gestion du cycle de l'eau, et plus particulièrement la lutte contre les inondations, ne peut plus se concevoir aujourd'hui en dehors d'une approche par bassin versant. Un bassin versant est une aire délimitée par des frontières naturelles (les lignes de crête), qui draine l'ensemble des eaux vers un exutoire commun. Il recouvre donc des zones délimitées par les reliefs naturels pouvant se situer sur plusieurs communes.

BASSINS VERSANTS



A l'échelle de la Région, 6 bassins versants ont été identifiés, d'importances très variables en terme de superficies et de types d'urbanisation.

Les communes et Bruxelles Environnement travaillent principalement sur l'aménagement de solutions visant à limiter l'arrivée des eaux de pluie dans le réseau d'égouttage, et ce, par le biais de zones perméables, de puits d'infiltration, de mares et d'étangs,...

La SBGE et VIVAQUA développent, quant à elles, des solutions visant à juguler les afflux excessifs d'eau de ruissellement dans les canalisations. L'une des principales solutions est la construction et la gestion opérationnelle de bassins d'orage.

Véritable ouvrage complémentaire au réseau d'égouttage, un bassin d'orage permet de stocker en peu de temps d'importantes quantités d'eaux résiduares urbaines lors d'épisodes orageux afin de prémunir les citoyens d'éventuels risques de débordement voire d'inondation.

Investissements

A ce jour, le dispositif de lutte contre les inondations dont VIVAQUA est propriétaire ou assume la responsabilité comprend sur

la Région de Bruxelles 24 bassins d'orage de niveau communal en service totalisant quelques 186.000 m³ de stockage.

VIVAQUA a investi de 2010 à 2016 pas moins de 61,42 M€ pour construire une capacité de stockage de 43.150 m³. En 2017, elle a encore investi 13,6 M€ dans la construction de nouveaux bassins d'orage tant attendus par la population en Région de Bruxelles-Capitale.

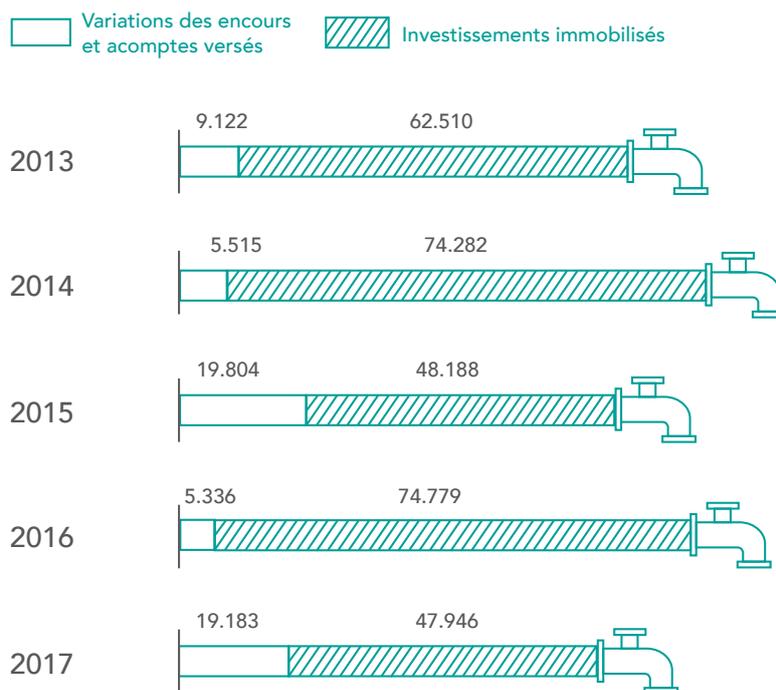
Le bassin d'orage Bégonia à Watermael-Boitsfort, d'une capacité de 4.000 m³, a été mis en service en 2017 en vue d'améliorer le dispositif de protection de la vallée du Watermaelbeek. VIVAQUA a également poursuivi la construction de 4 bassins d'orage, à Uccle (Ukkelbeek et Vieille Rue au Moulin), Watermael-Boitsfort (Bien-Faire) et Berchem-Sainte-Agathe (Grand-Bigard - Broek). Ils représentent une capacité de stockage total de 35.000 m³. Des travaux de rénovation des équipements électromécaniques ont également été entrepris dans différents ouvrages hydrauliques du réseau d'assainissement.

Des projets additionnels à Forest (Square Lainé) et Woluwe-Saint-Pierre (Avenue Grand Champ) sont à l'étude.

BASSINS D'ORAGE EN RÉGION BRUXELLOISE



INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE 2013 À 2017 (EN 000 €), ÉGOUTS ET BASSINS D'ORAGE



Le chantier Ukkelbeek

De grande envergure et destiné à résoudre la problématique des inondations frappant de façon récurrente la vallée de l'Ukkelbeek à Uccle, le chantier de l'Ukkelbeek est particulier.

Les travaux ont débuté en 2016 et dureront jusqu'en 2018. Le bassin d'orage réalisé par la technique du tunnelier suit le tracé des sources de l'Ukkelbeek maintenant canalisées et qui trouvent leur origine Avenue De Fré pour rejoindre la Rue de Stalle, en passant l'avenue Brugmann. En cas de pluies intenses, le trop-plein des égouts débordera dans le bassin d'orage de l'Ukkelbeek.

L'averse passée, des pompes relèveront l'eau retenue à 20 mètres de profondeur et la renverront vers les égouts. Le bassin d'orage, d'une longueur de 1,3 km pour un diamètre de 4,66 mètres, soit 25.000 m³, récoltera potentiellement les eaux issues de 65 km de réseau d'égout couvrant 542 ha.

02.8 LES SERVICES AU CLIENT

En plus des services techniques, VIVAQUA assure la gestion commerciale des relations avec les consommateurs: ouverture

et clôture d'abonnements, conclusion de dossiers de raccordement, relevé des compteurs, facturation, recouvrement et conseils à la clientèle.

Pour garantir la continuité de l'alimentation en eau à la bonne pression en qualité et quantité suffisantes, VIVAQUA assure un service 24h/24 et 7j/7. La Garde centrale peut intervenir à tout moment, par exemple lorsqu'une fuite apparaît sur le réseau. En 2017, la Garde centrale est intervenue 8.684 fois en dehors des heures normales de service, soit une augmentation de 2% par rapport à 2016. Des équipes 'de piquet' travaillent également le week-end. Celles-ci ont, pour leur part, presté 15.151 heures en dehors des heures normales de service, ce qui représente une augmentation de 4% par rapport à 2016.

En cas de problème technique en assainissement en dehors des heures de service, la Garde centrale prend les mesures conservatoires et assiste les équipes de piquet 'assainissement'. Celles-ci ont presté 978 heures en dehors des heures normales de service.

03. EVÈNEMENTS CLÉS 2017, ANNÉE DE TRANSITION

03.1 DÉPART DES COMMUNES FLAMANDES

Dans un contexte de transition politique et institutionnelle, les communes flamandes associées et l'intercommunale se sont accordées sur une réorganisation des activités en Région flamande. Une Déclaration d'intention a été signée en mai 2017 avec les représentants des communes flamandes concernant les aspects institutionnels, financiers, juridiques, opérationnels et sociaux. S'en sont suivies de nombreuses réunions de travail avec les Directions des 3 opérateurs (De Watergroep, Farys et Infrac) qui reprendront la suite des activités de VIVAQUA en Région flamande afin de gérer au mieux toutes les dimensions du transfert des activités et des responsabilités. Le volet social a mobilisé lui aussi beaucoup d'énergie.

Le résultat de cette négociation a permis de préserver au mieux les intérêts de VIVAQUA, de ses partenaires et du personnel, dans un contexte qui laissait peu de marge de manœuvre. Au final, les nouveaux opérateurs choisis par les anciennes communes associées seront amenés à reprendre, au 1er avril 2018, 95 agents sur base volontaire. De même, des contrats de distribution tri-partite (VIVAQUA – Commune – Nouvel opérateur) ont été signés, maintenant durant un terme de 18 ans renouvelable la vente d'eau en gros, à titre exclusif, sur le territoire des (15+1) communes concernées.

Ce rapport annuel est aussi l'occasion de remercier un fois encore les 95 collègues néerlandophones qui rejoindront un nouvel opérateur public pour leur professionnalisme et leur engagement quotidien tout au long de leur carrière au sein de VIVAQUA.

03.2 FUSION VIVAQUA & HYDROBRU

Suite à un processus qui aura duré près de deux années, la fusion avec HYDROBRU marque une évolution majeure pour le secteur de l'eau à Bruxelles. VIVAQUA sera désormais l'unique opérateur pour la distribution et la gestion des égouts en Région bruxelloise, et elle sera en relation directe avec le consommateur bruxellois.

La fusion a été finalisée devant notaire le 9 janvier 2018 et a impliqué, notamment, de nombreux échanges avec la Banque Européenne d'Investissement et le Gouvernement bruxellois

d'une part, pour ce qui concerne le transfert des deux emprunts (d'un engagement global de près de 400 M€ envers la BEI) et de la garantie régionale, et avec les avocats et les notaires d'autre part, pour l'adaptation des textes statutaires, conventionnels et autres nécessités à la bonne fin de l'opération de fusion.



03.3 NOUVELLE DIRECTION

En septembre 2017, Madame Faouzia Hariche a remplacé Monsieur Yvan Mayeur à la Présidence de l'intercommunale. Madame Hariche est également Echevine de l'Instruction publique, de la Jeunesse, de la Petite enfance et du Personnel de la Ville de Bruxelles.

Après 11 années au poste de Directrice générale, Christiane Franck est partie à la retraite et a été remplacée fin février par Laurence Bovy à la tête de VIVAQUA.

L'année 2017 a également été marquée par la création d'un poste de Directeur financier.

Pour ce qui concerne l'informatique, la Direction générale a décidé de s'adjoindre l'expertise d'un consultant. Sa mission est de redéfinir la stratégie du département pour passer d'une fonction de support vers une fonction de collaboration stratégique, tenant compte des opportunités d'échéance de contrats de services et de nouveaux investissements à réaliser à partir de 2018.



**Plus de 500
paramètres
analysés/jour pour
garantir la qualité
de l'eau du robinet**

03.4 DIAGNOSTIC INTERNE ET ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE

Vu les défis internes et externes auxquels VIVAQUA est ou sera confrontée à court terme, un exercice de diagnostic a débuté en avril 2017 avec pour but d'objectiver la santé de l'entreprise, notamment en terme opérationnels, institutionnels et financiers. Il a été réalisé en interne à la demande de la nouvelle Directrice générale. Près de 150 interviews internes ont été réalisées, toutes catégories de personnel confondues, dans les différentes implantations de VIVAQUA. Une série d'interviews externes ont également été menées pour benchmarker différents éléments d'organisation. Ce travail a débouché en octobre sur la remise d'un rapport de synthèse qui est le premier pas vers une seconde phase en 2018, la définition d'une stratégie 2019-2024 pour l'entreprise.

03.5 FEUILLE DE ROUTE 2017 - 2018 ET PROJETS PRIORITAIRES

En parallèle à cet exercice stratégique, le Comité de Direction s'est attelé dès avril 2017 à définir des projets prioritaires de court terme sur une série de sujets en souffrance, en mettant le focus en particulier sur 3 axes.

1. Amélioration du service à la clientèle

Mise en place d'un call center performant

Entre 2012 et 2016, les appels téléphoniques entrants ont augmenté de 82%, et moins de 28% des appels étaient pris en charge en 2016. Un projet prioritaire « Call center » a été mené afin d'avoir un outil opérationnel au printemps 2018. Il vise à mieux aiguiller les demandes, instaurer une voie « express » pour les demandes faciles à traiter, proposer d'autres possibilités de contact, instaurer une boîte vocale permettant un contact 24h/24, améliorer le reporting et diminuer le stress des agents.

Facturation électronique

VIVAQUA émet quantité de factures papier chaque année (770.497 en 2017). Outre le coût élevé de cet envoi classique par poste (1,80 €/facture, contre 0,30 €/facture envoyée électroniquement via la plateforme Doccle), le passage progressif vers une facturation électronique est l'étape préalable à une mensualisation des factures, comme cela existe déjà dans tous les autres secteurs publics et privés (énergie, télécoms, ...).

Un test en situation réelle a d'ores et déjà été lancé avec des collaborateurs de VIVAQUA et l'objectif est de débiter avec les clients bruxellois à l'été 2018. L'intention à terme est d'évoluer vers une mensualisation des paiements par provisions.

Mise en place d'un guichet unique raccordements

Avant 2017, la gestion des demandes de raccordement, à l'égout et à la distribution d'eau potable était éclatée sur plusieurs cellules distinctes au sein de l'entreprise.

Outre le coût administratif lié aux interfaces, une telle organisation nécessitait plusieurs visites sur place et offrait un service insuffisant et des délais très longs de traitement des dossiers. Un projet prioritaire a donc été initié avec pour objectif de rationaliser et de simplifier les processus pour rendre un meilleur service à la population, aux entreprises et aux porteurs de projets immobiliers.

2. Amélioration et modernisation de la gestion

Outil d'audit interne

Afin d'améliorer la gestion du risque et de se préparer à évoluer dans un cadre régulé, il est indispensable de disposer d'un outil d'audit interne. Sur base de recommandations formulées par GUBERNA (L'Institut belge des Administrateurs) en 2017, l'objectif est de mettre un tel outil en place au cours de l'année 2018.

Simplifications administratives

Un groupe de projet « SIMPLIF » a été mis en place en avril 2017 avec pour mission de présenter des propositions concrètes de simplifications administratives au sein de VIVAQUA (raccourcissement de certains circuits de signature, modification du processus d'enregistrement des relevés contradictoires du service Clientèle, automatisation,...).

Comptabilité analytique

Après analyse, des modifications de la structure de la comptabilité analytique seront réalisées dès janvier 2018 afin d'alléger les procédures et de mieux mettre en relation les coûts indirects avec les activités (production, distribution, assainissement, ...), donnant une image économique plus fiable de nos diverses activités.

Gestion des stocks dormants

En juin 2017, VIVAQUA comptait 59.000 articles en stock, dont 10% n'avaient subi aucun mouvement au cours des 15 dernières années. Afin de réduire les coûts liés à la gestion de ces stocks (entreposage, assurance, enregistrement,...), dont

la valeur comptable a par ailleurs été réduite à zéro, un travail d'inventaire détaillé a été mené. Il a été décidé de liquider 63% des articles dormants de plus de 15 ans et de repenser les lieux de stockage.

Projet-pilote de télétravail

Partant du constat que 75% des 540 agents du Siège social habitent en dehors de la Région bruxelloise et des signaux adressés au travers de l'enquête bien-être 2016, une expérience pilote de télétravail d'un jour par semaine sur base volontaire a été initiée au sein du service Clientèle. 21 agents se sont portés candidats. Les premiers constats sont encourageants tant en ce qui concerne l'allègement du stress de ce personnel très exposé, qu'en ce qui concerne la productivité (plus 27% de productivité dans le cadre des réponses aux appels téléphoniques).

3. Elaboration d'un Water Safety Plan

La démarche de gestion des risques concernant la qualité de l'eau potable est déjà largement appliquée sur le terrain au quotidien, mais VIVAQUA développe, comme d'autres sociétés d'eau en Belgique, un Water Safety Plan et une approche systématique d'évaluation et de gestion des risques, tels que recommandés par la Directive eau potable EU 2015/1787. Le groupe de projet s'est attelé à la récolte d'information et à l'évaluation du risque pour ce qui concerne les captages souterrains et les zones de distribution. Les mesures de réduction du risque déjà appliquées depuis des décennies sur le terrain seront également évaluées quant à leur efficacité et leur pertinence.

03.6 ELARGISSEMENT DES COLLABORATIONS

Dans la perspective de réaliser des économies d'échelle, d'accroître son efficacité ou de renforcer sa visibilité, VIVAQUA souhaite développer plus de partenariats. Plusieurs exemples en attestent.

Une convention avec Bruxelles Environnement, par laquelle cette dernière confie à VIVAQUA contre rémunération une mission de curage de la Senne, a été signée en novembre 2017.

VIVAQUA a adhéré à plusieurs centrales de marché, dont celles de la S.P.G.E. (ce qui permettra de réaliser une économie de 260.000 € en 4 ans sur les contrats d'assurances), celle de De Watergroep pour la conclusion d'un accord-cadre en vue de la fourniture de montages pour compteurs d'eau ou celle d'autres institutions, notamment le CIRB en matière informatique.

VIVAQUA s'est inscrite dans deux projets pilotés par Sibelga. Le projet SOLARClick visant à installer des panneaux solaires en toiture pour couvrir tout ou une partie de nos besoins énergétiques sur site. Et le projet NRClick visant à accéder au service de comptabilité énergétique pour améliorer le suivi de nos consommations en gaz et en électricité.

VIVAQUA est désormais membre du réseau GUBERNA, l'Institut belge des Administrateurs et Expert en gouvernance d'entreprises publiques et privées.

VIVAQUA a également négocié avec la Société Wallonne Des Eaux (SWDE) un accord global de coopération. Par cet accord, un cadre stable de collaboration pour 20 ans a été mis en place. La SWDE confiera au Bureau d'études de VIVAQUA la réalisation de son ambitieux projet "de la Transhennuyère", lequel vise à sécuriser l'approvisionnement en eau du Borinage et de la Wallonie Picarde à l'horizon 2023-2024. Ce projet permettra en outre à VIVAQUA de conforter sa position de producteur et de fournisseur d'eau en gros en livrant à la SWDE 4 millions de m³ d'eau par an supplémentaires.

03.7 BRUGEL

Une Ordonnance instaurant un organe indépendant de contrôle du prix de l'eau à Bruxelles a été adoptée par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale le 15 décembre 2017. BRUGEL, déjà régulateur du secteur énergétique à Bruxelles, a été désigné pour opérer le contrôle du prix de l'eau. Les premières réunions de travail entre le Comité de Direction de VIVAQUA et le Comité de Direction du futur régulateur ont débuté en 2017.

03.8 GROUPE DE TRAVAIL (GT) « PRÉCARITÉ HYDRIQUE »

Le 22 mars 2017, la Ministre Fremault lançait un GT « Précarité hydrique » et appelait ce dernier à proposer pour la fin 2017 des solutions concrètes à apporter aux problèmes de précarité hydrique (accès à l'eau) en Région de Bruxelles-Capitale.

Il ressort de cette table ronde que la réflexion sur la précarité hydrique ne peut se concevoir en dehors des autres facettes de la précarité liées au logement et à l'énergie. La précarité est en fait globale.

L'étude sur la problématique de précarité hydrique en Région de Bruxelles-Capitale fait apparaître que la facture d'eau est accessible pour la majorité des ménages et ne représente qu'une faible part des dépenses annuelles de ces ménages. Cependant, pour un nombre limité de ménages, le paiement de la facture d'eau pose des difficultés (facture d'eau trop importante par rapport aux revenus disponibles, mauvaise gestion du budget ou mauvaise compréhension des procédures, refus des ménages de recourir aux aides existantes,...).

L'étude menée a permis de dégager des propositions concrètes d'amélioration qui devraient être mises en place dans les mois et années à venir. Il est notamment proposé de revoir en profondeur la procédure de recouvrement des créances, en particulier par la suppression du recours à la justice de paix, permettant ainsi des économies pour l'ensemble des acteurs concernés. La



mensualisation du paiement par provisions et l'amélioration de la lisibilité de la facture d'eau sont également envisagées.

03.9 EFFONDREMENTS ET GESTION DE CRISE

Le jeudi 7 septembre 2017 en matinée, une partie de la chaussée de Louvain, axe de pénétration majeure dans Bruxelles dans un quartier densément peuplé, s'effondre à Saint-Josse-Ten-Noode suite à une fuite sur une grosse canalisation d'eau (de 300 mm de diamètre). Ceci entraîne l'inondation des voies de chemin de fer en contre-bas et l'évacuation de 234 habitants du quartier.

Un comité de crise interne est immédiatement convoqué par la Directrice générale afin d'apporter rapidement des solutions aux diverses questions pratiques (estimation des dégâts, contact avec Sibelga et INFRABEL, surveillance permanente des lieux,...), de soutenir les équipes de terrain, de planifier les réparations, d'initier le dossier assurances et enfin, de piloter la communication et l'information vers le Conseil d'Administration, la Commune et la presse. Ce Comité s'est réuni tous les jours, du jeudi 7 septembre au lundi 11 septembre inclus, puis à un rythme plus espacé jusqu'à la fin des travaux. Le comité de crise a évolué vers un comité « de retour d'expérience » afin de tirer les leçons de l'événement aux plans opérationnel, logistique, juridique, communicationnel, etc.



04. L'EAU, ÉLÉMENT ESSENTIEL DE LA VIE

04.1 LA QUALITÉ

VIVAQUA a pour mission de produire de l'eau d'une qualité irréprochable, conforme à toutes les législations régionales et fédérales en vigueur. Pour cela elle se base notamment sur les prescrits de la législation relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine définis par la directive européenne 98/83/CE de 1998.

La qualité de l'eau distribuée par VIVAQUA satisfait tout à fait aux normes de potabilité imposées par les trois Régions et l'Etat Fédéral, plus strictes que les normes prescrites par l'Union européenne. Pour de nombreux paramètres chimiques, comme le nitrate, le fluorure, l'aluminium, les trihalométhanes et les pesticides, les concentrations se situent bien en-dessous des limites maximales tolérées par la législation. VIVAQUA fournit ainsi une eau saine aux consommateurs.

L'eau distribuée dans la Région de Bruxelles-Capitale provient principalement d'eaux souterraines (Modave, Vedrin, Région de Mons, ...) et d'eau de surface potabilisée (usine de Tailfer). Pour préserver la ressource, la législation prévoit la délimitation de zones de prévention autour des captages.

D'un point de vue microbiologique, l'eau fournie par VIVAQUA est traitée et contrôlée de manière à éliminer les microorganismes pathogènes et empêcher leur prolifération en réseau de distribution. Les traitements actuels sont déjà capables d'éliminer des organismes non légiférés et très résistants aux procédés de désinfection classique. Pour ces risques particuliers, le laboratoire a développé des méthodes d'analyse peu répandues, cette compétence particulière étant parfois sollicitée par d'autres sociétés d'eau potable belges.

D'autre part, après la réparation ou la pose d'une conduite, les canalisations sont rincées. Afin de garantir la potabilité de l'eau, VIVAQUA attend le feu vert de son Laboratoire avant de remettre la canalisation en service. Cette procédure stricte constitue l'une des nombreuses mesures de gestion des risques sur les réseaux d'eau potable déjà d'application depuis plusieurs décennies chez VIVAQUA.

Les plaintes et les questions des abonnés relatives à la qualité de l'eau sont traitées par le Laboratoire. Une plainte est systématiquement analysée, fait l'objet d'un contact avec l'abonné concerné et reçoit une réponse appropriée, car elle peut être

le signe d'une dégradation de la qualité de l'eau potable en réseau de distribution.

04.2 LES CONTRÔLES

Compte tenu des activités de VIVAQUA, le Laboratoire effectue principalement des analyses en rapport avec la production et la distribution d'eau potable. Cependant, le laboratoire réalise aussi l'analyse des eaux usées, principalement pour le compte de clients extérieurs (à Bruxelles et en Wallonie).

Prélèvement et analyses

	Nombre d'échantillons prélevés	Nombre de paramètres analysés
PRODUCTION	3.838	140.833
DISTRIBUTION BRUXELLES	1.841	36.432
DISTRIBUTION FLANDRE	641	16.132
CLIENTS	3.161	72.129

Pour anticiper toute dégradation de la qualité des eaux et garantir au consommateur la sécurité sanitaire de l'eau produite et distribuée, la fréquence d'analyse et le nombre de paramètres analysés sont nettement supérieurs aux exigences légales. L'effort de monitoring se focalise principalement sur les captages et les usines de traitement, afin de détecter au plus vite toute dérive de la qualité de l'eau. Le Laboratoire contribue également à la caractérisation des performances de stations d'épuration individuelles et collectives.

Le Laboratoire a poursuivi le développement de méthodes d'analyse dédiées aux composés pharmaceutiques comme par exemple les anti-inflammatoires. Jusqu'à présent, le monitoring effectué sur les eaux potables n'a pas mis en évidence la présence de ces produits. Les résultats démontrent donc l'absence de risque pour le consommateur final.

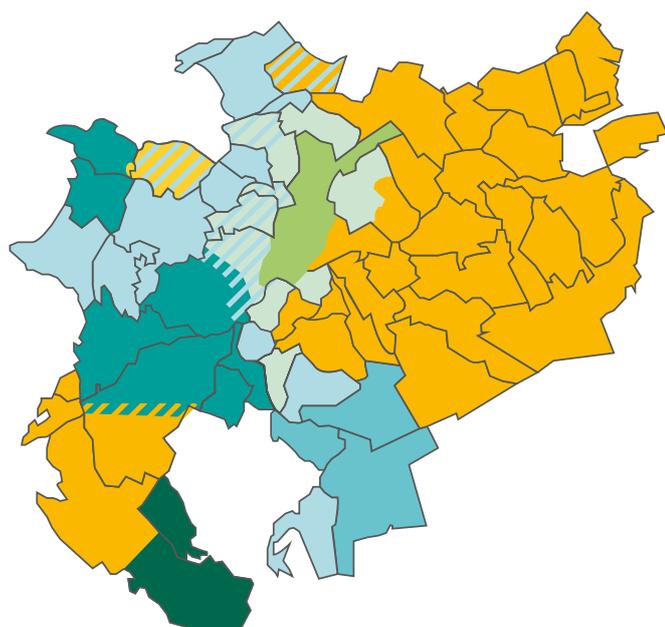
Afin de garantir un contrôle impartial et une indépendance de jugement, le Laboratoire respecte la norme d'accréditation ISO 17025 et est certifié par BELAC. Le Laboratoire dispose de 4 agréments dont 3 au niveau régional et 1 au niveau fédéral.

Le personnel du laboratoire participe activement à différents groupes d'experts étrangers ainsi qu'à des congrès internationaux. Le Laboratoire est aussi actif dans le domaine de la recherche, au travers de sa participation à des projets européens et de ses collaborations universitaires, en particulier avec l'Université Libre de Bruxelles.

La composition en fonction des lieux de production

En fonction de son origine, la composition de l'eau peut varier sur une série de paramètres tels que le calcium, le magnésium, le potassium, le sodium, le chlorure, les sulfates, les nitrates...

ZONES DE DISTRIBUTION EN FONCTION DU RÉSERVOIR OU DE LA CONDUITE D'ADDUCTION QUI LES ALIMENTE.



Légende

- 1. Callois
- 2. Daussoix/Boitsfort - Daussoix/Bosvoorde
- 3. Hainaut - Henegouwen
- 4. Rhode - Rode
- 5. Uccle - Ukkel
- 6. Boitsfort - Bosvoorde
- 7. Ixelles - Elsene
- 11. Callois/Uccle - Callois/ Ukkel
- 12. Boitsfort/Callois - Bosvoorde/Callois
- 13. Rhode/Uccle - Rode/ Ukkel
- 14. Rhode/Callois - Rode/ Callois

L'eau distribuée est produite ou extraite au départ de différents sites de captages dispersés, en grande majorité en Région wallonne. Chaque site de production alimente un réservoir régulant la distribution sur une zone déterminée. Seule la zone identifiée sur la carte ci-contre sous la dénomination « Daussoix/Boitsfort » est directement alimentée en eau potable par une conduite d'adduction, sans passer par un réservoir. Cette carte reprend les zones de distribution en fonction du réservoir ou de la conduite d'adduction qui les alimente. La diversité des sources d'approvisionnement explique que la composition de l'eau peut varier d'un quartier à l'autre. Les paramètres détaillés de l'eau issue de ces réservoirs ou de la conduite d'adduction peuvent être consultés sur notre site internet (www.vivaqua.be).

Paramètres	Unités	Concentration		Norme
		Minimum	Maximum	
PH		7,23	8,17	6,50 < pH < 9,20
CONDUCTIVITÉ (20°C)	µS/cm	321	826	2100
DURETÉ TOTALE	°fH	13,5	43,8	67,5
CALCIUM	mg/l	48,2	159,2	270
MAGNÉSIUM	mg/l	3,6	21,9	50
SODIUM	mg/l	12,1	38,7	200
POTASSIUM	mg/l	1,7	7,0	-
NITRATE	mg/L	9,1	27,7	50
SULFATE	mg/l	47,5	129,7	250
BICARBONATE	mg/l	119,8	359,9	-
CHLORURE	mg/l	12,2	41,7	250
FLUORURE	µg/l	58	270	1500
PESTICIDES TOTAUX	µg/l	< 0,070	0,11	0,5



1.473
collaborateurs
au service du
citoyen

05. VIVAQUA, AU SERVICE DU CONSOMMATEUR

05.1 ABONNÉS ET USAGERS

En Région de Bruxelles-Capitale, comme en Flandre, être abonné ou usager renvoie à des réalités différentes. Le vocabulaire varie d'une région à l'autre : « l'abonné » en Région bruxelloise est appelé le « titulaire » en Région flamande et « l'usager » en Région bruxelloise est appelé le « client » en Région flamande.

Lorsqu'un compteur d'eau à usage individuel dessert un logement unique :

- l'abonné est le propriétaire du bien raccordé au réseau public de distribution d'eau, même s'il n'occupe pas le bien; et
- l'usager est la personne qui jouit de la distribution d'eau ; il peut être propriétaire ou locataire.

VIVAQUA traite alors en première ligne avec l'usager.

Lorsqu'un compteur d'eau à usage collectif dessert plusieurs logements :

- l'abonné est soit le propriétaire unique des différents biens raccordés au réseau public de distribution d'eau par le compteur unique, soit le syndic de l'immeuble agissant pour compte des propriétaires de l'ensemble des logements concernés ; et

- les usagers jouissent de la distribution d'eau ; ils peuvent être locataires ou propriétaires-occupants.

VIVAQUA ne traite alors qu'avec l'abonné, à charge pour ce dernier de ventiler la facture d'eau entre les différents usagers. Ces derniers n'ont pas de contact direct avec VIVAQUA.

05.2 LE COMPTEUR D'EAU, ÉLÉMENT ESSENTIEL D'UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

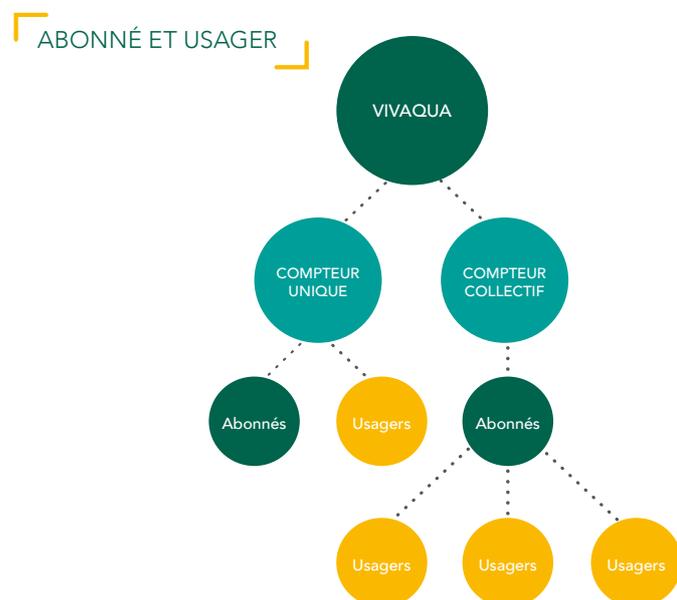
VIVAQUA préconise l'installation de compteurs d'eau individuels pour favoriser une consommation responsable :

- bénéficie du mécanisme de tarification solidaire et des services de paiement adaptés à la situation financière du ménage ;
- détection aisée et rapide d'éventuelles fuites d'eau ;
- gain direct des économies générées par les appareils ménagers économes en eau ;
- chaque ménage reçoit sa propre facture d'eau sans répartition des consommations entre les différents ménages ;
- le propriétaire n'est plus lié aux impayés de son locataire.

Évolution du nombre de compteurs en Région bruxelloise de 2013 à 2017

Année	Nombre de compteurs	Nombre de logements ou d'unités d'occupation	Population
2013	328.537	619.331	1.147.043
2014	335.016	622.000	1.163.486
2015	342.184	625.393	1.175.173
2016	350.120	628.843	1.183.545
2017	357.544	633.180	1.191.041

En Flandre, VIVAQUA gère 101.181 compteurs pour 126.094 logements.



05.3 LA FACTURE D'EAU

La facturation de l'eau à Bruxelles s'effectue sur base de 4 éléments :

- la redevance annuelle forfaitaire d'abonnement à la distribution par logement ou par unité d'occupation professionnelle (bureau, commerce, ateliers);
- la fourniture d'eau potable (composante distribution) ;
- la collecte et l'évacuation des eaux usées (composante d'assainissement communal ou égouttage) ; et
- l'épuration des eaux usées (composante d'assainissement régional ou épuration).

Hormis la redevance d'abonnement, les 3 autres composantes susmentionnées du prix de l'eau sont facturées aux ménages bruxellois selon un tarif progressif par mètre cube consommé, comportant 4 paliers de prix et prenant en compte le nombre de personnes constituant le ménage. Les consommations dans le cadre d'activités professionnelles sont, elles, facturées selon un tarif linéaire, c'est-à-dire à un prix unique par mètre cube. La redevance annuelle d'abonnement par logement (ou par unité d'occupation) est uniforme sur l'ensemble des 19 communes et s'élève à 25,23 € TVA_c (montant inchangé en Région bruxelloise depuis 2013).

La Région flamande a pour sa part uniformisé la structure tarifaire de l'eau de distribution. Depuis 2016, le prix de l'eau consommée se base sur 3 éléments:

- une redevance fixe annuelle de 100 € HTVA (50 € pour la distribution, 30 € pour l'égouttage et 20 € pour l'épuration par unité de logement, avec une réduction de 20 € HTVA par personne domiciliée pour maximum 5 personnes par logement)
- un tarif de base pour une consommation annuelle de 30 m³ par logement + 30 m³ par personne domiciliée
- un tarif 2 fois plus élevé pour les m³ supplémentaires (tarif confort).

Les immeubles sans unité de logement sont facturés au tarif linéaire.

05.4 L'EAU, UN BIEN QUI DOIT RESTER ACCESSIBLE

Afin d'éviter que les ménages bruxellois soient confrontés une fois par an au paiement de sommes trop importantes, VIVAQUA met à leur disposition différentes options de paiement.

GRILLE DES TARIFS PAR M³ ET PAR COMPOSANTE (TAVC DE 6%) EN RÉGION BRUXELLOISE

Consommations domestiques	Par habitant*	Distribution	Assainissement communal	Assainissement régional (SBGE)	Prix moyen de l'eau
TRANCHE 1 - VITALE	De 0 à 15 m ³	1,14€/m ³	0,60€/m ³	0,33€/m ³	2,07€/m ³
TRANCHE 2 - SOCIALE	De 15 à 30 m ³	2,09€/m ³	1,04€/m ³	0,56€/m ³	3,69€/m ³
TRANCHE 3 - NORMALE	De 30 à 60 m ³	3,10€/m ³	1,53€/m ³	0,82€/m ³	5,44€/m ³
TRANCHE 4 - CONFORT	Plus de 60 m ³	4,59€/m ³	2,18€/m ³	1,18€/m ³	7,95€/m ³
TARIF MOYEN DU M ³ POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 35 M ³ PAR PERSONNE		1,83€/m ³	0,92€/m ³	0,49€/m ³	3,24€/m ³

* sur base annuelle

Consommations non domestiques		Distribution	Assainissement communal	Assainissement régional (SBGE)	Prix moyen de l'eau
TARIF LINÉAIRE		2,29€/m ³	1,07€/m ³	0,59€/m ³	3,95€/m ³
TARIF INDUSTRIEL	De 0 à 5.000 m ³	2,29€/m ³	1,07€/m ³	0,59€/m ³	3,95€/m ³
	> 5.000 m ³	1,72€/m ³	1,07€/m ³	0,59€/m ³	3,38€/m ³



Les périodicités de facturation

Conformément à l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 novembre 2006, VIVAQUA a adopté le principe de factures intermédiaires dont la fréquence dépend, pour chaque ménage, du volume d'eau qu'il consomme annuellement.

En pratique, 44% des compteurs bruxellois sont actuellement facturés annuellement. VIVAQUA a pour ambition, notamment au travers de la digitalisation et la mensualisation des factures, d'augmenter le rythme de facturation pour permettre aux ménages de mieux intégrer la charge de l'eau dans leur budget mensuel.

Proportion des compteurs facturés selon le nombre de factures par an

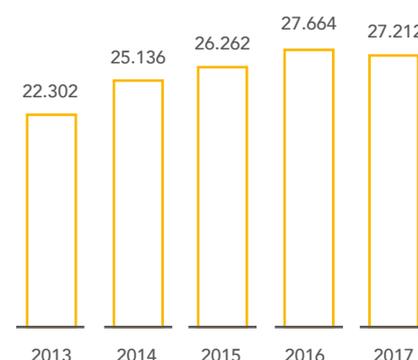
12 factures mensuelles	0,2
6 factures bimestrielles	2,2
4 factures trimestrielles	16,2
3 factures quadrimestrielles	0,3
2 factures semestrielles	37,1
1 facture annuelle	44,8

Les plans de paiement

Consciente de sa mission de service public, VIVAQUA entend tenir compte de la situation financière délicate de certains foyers.

Cela s'avère d'autant plus nécessaire en période de crise économique. Ainsi, sur l'exercice écoulé, 27.212 plans de paiement ont été accordés aux usagers, soit 452 plans de paiement de moins qu'en 2016 (-2 %). En Flandre, VIVAQUA a accordé 15.900 plans de paiement, soit une augmentation de 3.013 ou 23 % par rapport à 2016.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PLANS DE PAIEMENT EN RBC



Le Fonds social

VIVAQUA travaille en étroite collaboration avec les 19 CPAS de la Région pour garantir aux personnes en difficultés des solutions techniques et/ou financières adéquates.

Toute personne éprouvant des difficultés de paiement de sa facture d'eau peut s'adresser au CPAS de sa commune, qu'elle bénéficie ou non d'une aide sociale. L'Intercommunale alimente annuellement un Fonds social par une contribution de 0,03 € par m³ d'eau facturé, comme le prévoit le texte de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 14 juillet 2011.

En 2017, 1.811.416 € ont été répartis entre les 19 CPAS de la Région en charge de la gestion du Fonds Social. Sur l'exercice écoulé, 99 % du montant alloué au Fonds Social ont été effectivement utilisés, soit un montant de 1.792.478 €. Les sommes non engagées en 2017 par les CPAS, soit 18.937 €, viendront s'ajouter à la dotation 2018 du Fonds Social qui s'élèvera ainsi à 1.804.340 €.

En Flandre, certains clients sont considérés comme « protégés ». Notamment les personnes qui émargent au CPAS ou à l'Office national des Pensions, ou qui touchent une allocation d'handicapé. Ces clients protégés ont certains droits supplémentaires tels que payer mensuellement leurs factures, obtenir des plans

de paiement sur mesure, être exonérés des frais de rappel ou demander un accompagnement gratuit pour faire des économies sur la consommation d'eau.

De plus, les personnes bénéficiant d'une aide sociale (revenu d'intégration, minimex, indemnité pour handicapé,...) reçoivent une facture habituelle mais sur laquelle le distributeur applique un tarif social correspondant à 20% du tarif ordinaire.

05.5 EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

A Bruxelles, les ménages sont les principaux consommateurs d'eau potable avec environ deux-tiers des volumes fournis par l'Intercommunale. Le tiers restant est principalement utilisé par les secteurs industriel et des services.

Bien que le nombre d'habitants bruxellois est en constante augmentation, les volumes d'eau facturés restent globalement stables depuis 2006, démontrant ainsi une réduction de la consommation domestique par personne. Les appareils électroménagers plus économes en eau ainsi qu'une plus grande conscientisation des consommateurs au nécessaire usage rationnel de l'eau sont les deux principaux facteurs expliquant cette diminution. La consommation moyenne domestique bruxelloise est évaluée à environ 35 m³ par an et par personne, en constante diminution. Elle s'inscrit bien en deçà de la moyenne européenne de 55 m³.

05.6 LA SOLIDARITÉ ENTRE PROPRIÉTAIRE ET LOCATAIRE

A Bruxelles, la solidarité qui existait précédemment entre le propriétaire et le locataire est en grande partie supprimée par l'ordonnance du 30 janvier 2014. Seul le défaut d'information d'un changement de locataire dans les quinze jours ouvrables a pour effet le maintien de la responsabilité du propriétaire pour le paiement de toutes les sommes dues par son locataire. Cette ordonnance a eu des impacts non négligeables pour VIVAQUA :

- complexification du traitement des formulaires de démantèlement, afin de distinguer les cas où la solidarité résiduelle du propriétaire peut être mise en œuvre ou non ;
- recouvrement des créances plus difficile car il ne peut plus être envisagé qu'auprès du locataire dont le degré de solvabilité est par nature moins élevé que celui du propriétaire ;
- augmentation des impayés dans une mesure non déterminable, mais sans aucun doute supérieure à la tendance globale à la hausse qui se serait produite sans cette modification de législation ;

- augmentation du nombre de demandes de placement de compteurs individuels dans les immeubles desservis jusqu'alors par un compteur pour plusieurs logements.

En Flandre, dans le cas où l'immeuble est pourvu de compteurs individuels, le propriétaire n'est jamais responsable d'une facture non payée par son locataire. Dans les autres cas, les principes sont identiques à ceux de la Région bruxelloise.

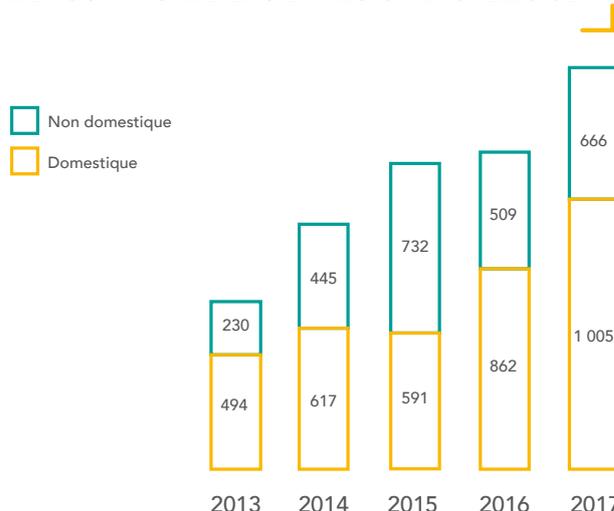
05.7 LE RECOUVREMENT DE CRÉANCES

A Bruxelles, la procédure de recouvrement des créances – factures annuelles impayées – est fixée par l'Ordonnance du 8 septembre 1994 règlementant la fourniture publique d'eau potable. Pour les clients domestiques, lorsque la mise en demeure reste sans suite, un avis d'interruption de fourniture d'eau est envoyé au Bourgmestre et/ou Président de CPAS où réside l'utilisateur.

PROCÉDURE DE RECOUVREMENT DE CRÉANCES FIXÉE PAR L'ORDONNANCE DU 8 SEPTEMBRE 1994



NOMBRE D'INTERRUPTIONS EFFECTIVES DE FOURNITURE D'EAU EN RÉGION BRUXELLOISE



En application de l'Ordonnance, VIVAQUA s'est ainsi vue contrainte de communiquer 4.694 avis d'interruption de fourniture d'eau en 2017. Suite à ces notifications et à un jugement rendu par le juge de paix ou le tribunal de première instance

allant dans le sens d'une interruption effective de la fourniture d'eau, VIVAQUA exécute le jugement. Un délai important, parfois de plusieurs années, s'écoule donc entre l'échéance de la facture et une fermeture de compteur.

Pour les clients non-domestiques, l'interruption de fourniture peut intervenir sans jugement à la fin de la procédure de recouvrement.

En 2017, 1.671 interruptions de fourniture d'eau ont eu lieu, dont 1.005 domestiques.

Le nombre d'interruptions varie suivant les années selon l'environnement économique ou la complexité de suivi administratif et judiciaire de certains dossiers de recouvrement. Les fermetures actées au cours d'un exercice portent ainsi le plus souvent sur les factures impayées de plus d'un an voire âgées de plusieurs années.

En Flandre, la fermeture de compteur pour des clients non-domestiques peut également survenir sans jugement au terme de la procédure de recouvrement. Pour les clients domestiques, le distributeur doit demander l'avis des commissions locales (LAC – Lokale AdviesCommissie) qui peuvent octroyer des plans de paiement ou exiger la visite d'un contrôleur sur place. Ces avis sont contraignants.

VIVAQUA a procédé à 16 fermetures de compteur sur les communes flamandes qu'elle gère en direct (toutes domestiques) et 147 fermetures de compteur pour le compte de l'IWVB (dont 142 domestiques et 5 non-domestiques).

VIVAQUA estime que le nombre d'interruptions de fourniture est trop important. Dans le cadre du GT précarité hydrique, elle poursuit la réflexion sur des modalités de paiement plus adaptées aux situations financières des usagers en difficulté.

05.8 LES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Les factures échues impayées n'ont cessé de croître. On est ainsi passé de 29,0 M€ en 2011 à 48,5 M€ en 2017, soit une croissance de 67% en 6 ans. Plusieurs facteurs ont influencé cette évolution, dont la fragilisation d'une partie de la population bruxelloise.

Au terme d'une procédure de recouvrement de créances et dans le respect de conditions strictes (notamment si le débiteur a quitté le pays ou si la facture est devenue trop ancienne), VIVAQUA peut décider d'abandonner la poursuite de certaines créances et de les comptabiliser en perte comptable en tant que créances irrécouvrables.

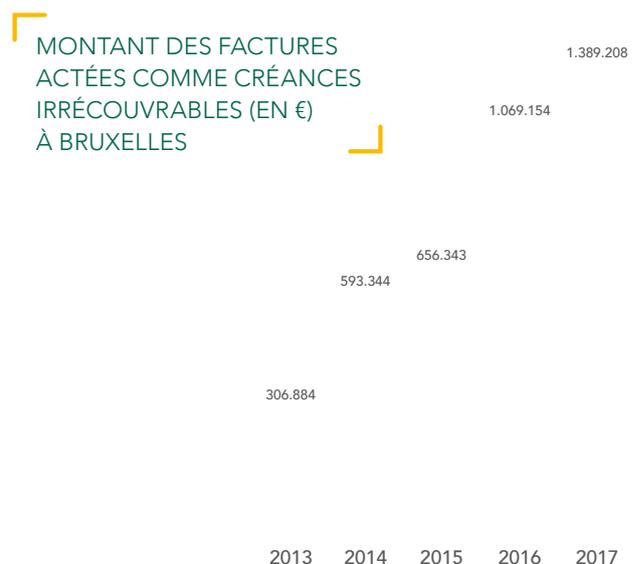
En 2017, le montant de créances irrécouvrables à Bruxelles s'est élevé à 1,4 M€, ce qui représente 0,62 % des montants facturés.

En Flandre, VIVAQUA a acté en irrécouvrables 27 K€ sur les communes qu'elle gère en direct et 206 K€ sur les communes de l'IWVB.

05.9 LA SATISFACTION DU CONSOMMATEUR

Les enquêtes de satisfaction auprès de nos clients ont commencé en 2003. Depuis lors, VIVAQUA a reçu en retour plus de 9.500 questionnaires de satisfaction. Le but de cette démarche est de vérifier la bonne réalisation d'un processus ou d'identifier le ressenti de nos clients. Les questionnaires sont anonymes. Les enquêtes ont porté sur différents sujets (les travaux de distribution, d'assainissement et de répartition, le service de garde, le remplacement de compteurs, la qualité de l'eau, le service clientèle, les visites de sites).

Pour 2017, seul le questionnaire pour les chantiers de distribution a été utilisé. VIVAQUA a reçu 143 questionnaires en retour. Les répondants sont en général très satisfaits de la durée de l'interruption de la fourniture (86,9%) et de la pureté de l'eau (92,9%). Ils sont par contre moins satisfaits de l'information chantier (55%) et de la réfection provisoire (60%). A la question de savoir si les personnes interrogées boivent de l'eau du robinet, l'évolution est faible mais constante (62,6% en 2016 et 65,2% en 2017).



06. VIVAQUA, AU SERVICE DE SES PARTENAIRES

En dehors du consommateur bruxellois avec lequel la relation est organisée par la législation bruxelloise, VIVAQUA a également des relations contractuelles avec d'autres opérateurs du secteur de l'eau ou des partenaires particuliers..

06.1 LA FOURNITURE D'EAU POTABLE

VIVAQUA fournit de l'eau en gros à certains autres opérateurs de l'eau afin de leur permettre de la distribuer ensuite au travers de leur propres réseaux de distribution.

* Les réseaux de Dilbeek, Drogenbos, Merchtem (Hamme), Zaventem et Sint-Pieters-Leeuw appartiennent à VIVAQUA.

06.2 LA PROTECTION CATHODIQUE ET LA GESTION DES HYDRANTS

Dans le Brabant wallon, VIVAQUA assure la protection cathodique des conduites de distribution ainsi que la prise d'échantillons d'eau et leur analyse sur l'ensemble du territoire géré par l'in BW. VIVAQUA y est également en charge du contrôle, de l'entretien et de la réparation des hydrants (bouches d'incendie). En 2017, plus 7.583 hydrants ont été contrôlés et 1.830 réparés. Depuis début 2016, tous les résultats de ces contrôles d'accessibilité, de signalisation et de débit - renseignés annuellement aux communes - sont mis à disposition en temps réel des services d'incendie du Brabant wallon. Sur ce territoire, la Garde centrale de VIVAQUA assure la permanence téléphonique en dehors des heures de bureau.

06.3 LES ANALYSES DE LABORATOIRE

Le Laboratoire de VIVAQUA effectue pour différents clients, publics et privés, des analyses de la qualité de l'eau. Cela représente environ 27% des paramètres analysés annuellement (hors HYDROBRU et IWVB) et concerne des domaines aussi différents que l'eau potable, les eaux industrielles et les eaux usées. Parmi les clients, se retrouvent principalement de grands clients comme l'in BW, l'INASEP et l'AFSCA, mais aussi de nombreux plus petits clients comme des hôtels, des administrations, des entreprises et des particuliers.

Fournitures en m ³	2016	2017
RÉSEAU VIVAQUA ALIMENTÉ EN DIRECT OU VIA L'IWVB		
BRUSSELS AIRPORT	521.786	578.813
DILBEEK	2.314.686	2.163.144
DROGENBOS	377.570	380.420
KRAAINEM	644.298	562.797
LINKEBEEK	225.347	229.357
MERCHTEM (HAMME)	25.361	25.903
STEENOKKERZEEL	310.944	293.745
WEZEMBEEK-OPPEM	633.055	663.580
ZAVENTEM	1.700.416	1.606.887
SINT-PIETERS-LEEUV	1.642.193	1.783.414
SOUS-TOTAL RÉSEAU VIVAQUA	8.395.656	8.288.060
ASSOCIÉES POUR LESQUELLES VIVAQUA ASSURE LA PRESTATION DE SERVICE		
VIA HYDROBRU	67.908.834	68.243.150
VIA IWVB*	5.989.288	5.974.985
SOUS-TOTAL ASSOCIÉES	73.898.122	74.218.135
COMMUNES ET ORGANISMES CLIENTS		
AIEC	33.854	32.007
AIEM	96.922	88.934
CILE	1.766.106	2.319.008
IECBW	5.119.476	5.165.018
IWVB - BEERSEL	789.131	891.910
IDEA	7.326	24.175
SOCIÉTÉ WALLONNE DES EAUX	12.073.400	12.795.799
FARYS	31.532.121	31.758.687
DE WATERGROEP	15.465	80.938
SOUS-TOTAL CLIENTS	51.433.801	53.156.476
DIVERS	12.536	14.698
TOTAL GENERAL	133.740.115	135.677.369

06.4 INSPECTION, CARTOGRAPHIE ET CURAGE DU RÉSEAU D'ÉGOUTTAGE

En Région wallonne, dans le cadre de la convention tripartite entre l'INASEP, la SPGE et VIVAQUA, une équipe a été constituée et formée pour l'inspection, la cartographie et le curage du réseau d'égouttage de la Province de Namur. En 2017, les travaux ont été réalisés dans une vingtaine de communes (notamment à Florennes, Mont-Godinne, Mariembourg et Andenne), ce qui représente un total de 170 km inspectés.

06.5 VIVAQUA-HOME

VIVAQUA-Home regroupe toutes les activités payantes de VIVAQUA en aval du compteur, comme l'agrégation des installations domestiques et industrielles en Région flamande, les tests sur des réseaux privés de distribution, les recherches de fuites ou l'entretien des hydrants.

Dans le cadre de VIVAQUA-Home, un service est également proposé pour maîtriser la présence des bactéries de type « Legionella » dans les établissements de soins, hôtels, piscines ou tout autre bâtiment accueillant du public. A cet effet, le Laboratoire exécute l'analyse des échantillons prélevés par le service Vérification.

Nombre de
prélèvements réalisés

2013	705
2014	581
2015	721
2016	787
2017	718



07. VIVAQUA, AU SERVICE DE LA VILLE ET DE SES HABITANTS

A Bruxelles, VIVAQUA travaille en collaboration avec d'autres acteurs, chacun sur son domaine de compétence, dans le cadre global défini par le Plan de Gestion de l'Eau (PGE) de la Région de Bruxelles-Capitale (Plan 2016-2021). Ce PGE, porté par la Ministre de l'Environnement de la Région, rentre lui-même dans un contexte plus global régional et européen en vue d'atteindre des objectifs environnementaux au plus haut niveau décrits dans la Directive-Cadre Eau transcrite dans l'Ordonnance-Cadre Eau d'octobre 2006. VIVAQUA s'inscrit donc dans une politique globale et de très long terme du secteur de l'eau.

07.1 ORGANISATION ET COORDINATION DES CHANTIERS - OSIRIS

Dans le cadre de ses activités en distribution d'eau potable et d'assainissement, VIVAQUA investit en permanence sur ses réseaux en les renouvelant et les modifiant afin de garantir un service de qualité aux abonnés, mais également en les étendant de manière à répondre aux nouveaux besoins de la population et aux évolutions du tissu urbain. Ces investissements sont planifiés, coordonnés et réalisés avec les autres acteurs bruxellois (Sibelga, Proximus, Elia, STIB, Beliris,...) et les gestionnaires de voirie compétents (les 19 communes ou la Région) dans le respect de l'Ordonnance Chantiers en vigueur sur le territoire régional. L'ensemble du processus de coordination et d'autorisation est réalisé au travers de l'outil régional Osiris qui transpose informatiquement l'Ordonnance Chantier.

07.2 SÉCURITÉ ET IMPACT SUR LES RIVERAINS ET LA MOBILITÉ

VIVAQUA veille à limiter l'impact de ses activités sur la ville et adapte ses méthodes d'exécution de travail en ce sens. Lorsque cela est techniquement possible, dans le respect des règles de sécurité et de la durabilité des travaux, VIVAQUA fait appel à des méthodes de travail dit « sans tranchée » :

- pour la distribution : le minage sous voirie ou l'emploi de camion aspirateur qui limite la surface de chantier nécessaire

- pour l'assainissement : le pipe-bursting, le fonçage, la pose de coque, le gunitage, le chemisage ou la réalisation de galeries.

En matière de mobilité, les travaux planifiés se réalisent dans le respect des conditions imposées par le Code de la Route et par l'Ordonnance Chantiers en Région bruxelloise (information aux riverains affichée 3 jours avant travaux, circulation des usagers assurée par des moyens de déviation, placement de couloir de contournement,...).

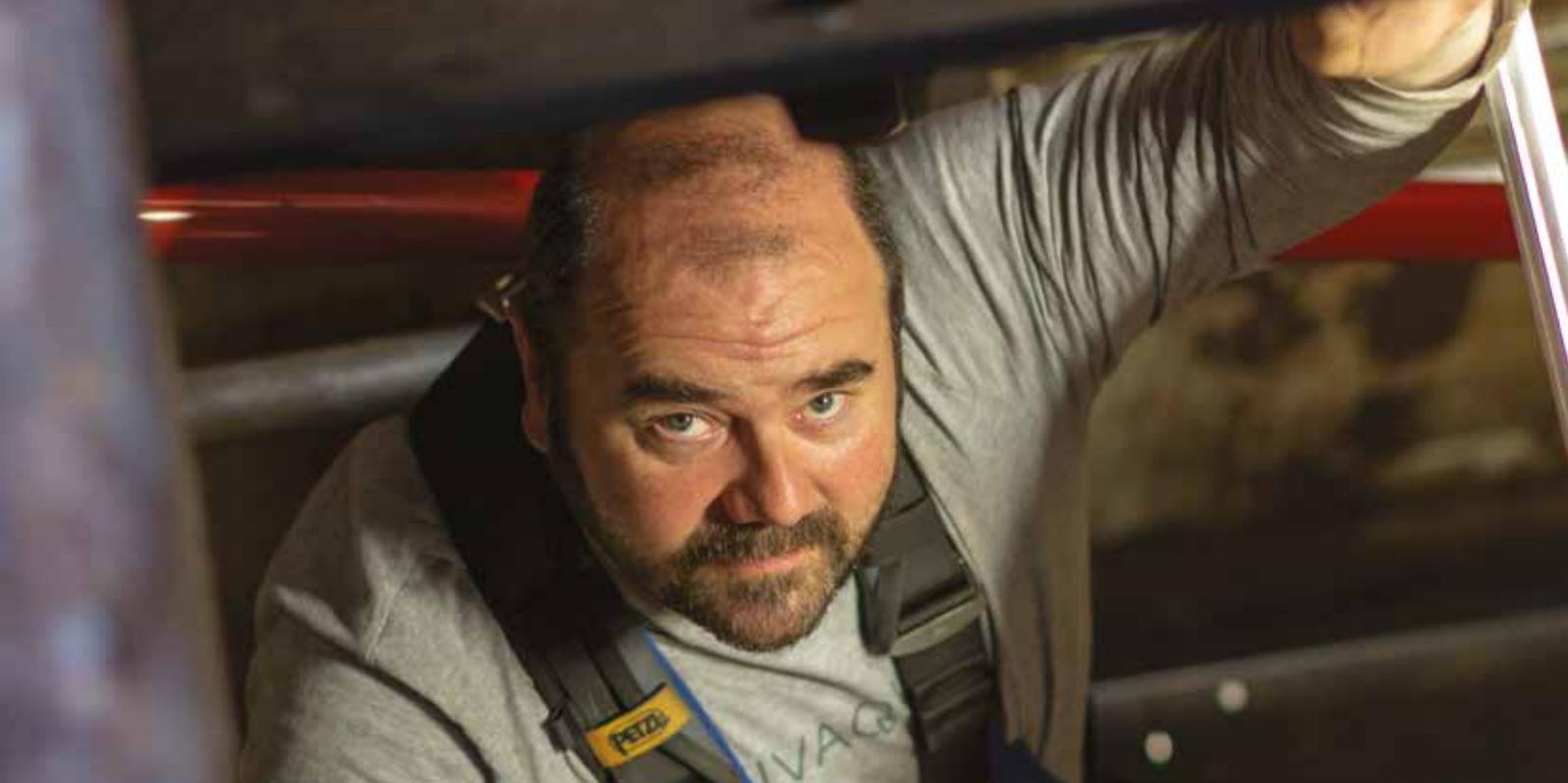
Pour les situations d'urgence, le service de la Garde Centrale assure 24h/24 7j/7 la prise en charge des incidents qui surviennent sur le réseau et la sécurisation des lieux. Des équipes de piquet procèdent aux travaux de réparation en urgence pour la distribution, en dehors des heures normales, les week-end et jours fériés. Et pour la gestion des égouts, ces équipes interviennent pour évaluer le degré d'urgence (diagnostic). Les travaux sont ensuite réalisés au plus vite par les équipes du jour ou le sous-traitant.

07.3 LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Engagée dans la gestion de la lutte contre les inondations, VIVAQUA participe avec d'autres acteurs à protéger la Région bruxelloise des événements orageux soudains auxquels elle a été régulièrement exposée ces dernières décennies. Les inondations sont principalement dues à une imperméabilisation des sols ces 50 dernières années et à des épisodes pluvieux exceptionnels, surtout en été.

VIVAQUA est un des acteurs de la Plateforme de Coordination des Opérateurs de l'Eau qui vise une gestion plus durable de l'eau, notamment au travers de la gestion des eaux de pluie. Le Plan de Gestion de l'eau de la Région Bruxelloise donne la ligne directrice pour les acteurs concernés.

Lors de la construction de nouveaux lotissements, VIVAQUA impose aux lotisseurs des prescriptions techniques de construction en terme d'égouttage mais aussi de tamponnage des eaux de pluie afin de protéger le réseau d'égouttage en aval. Le respect de ces prescriptions techniques conditionne ensuite la reprise des nouvelles voiries en tant que voiries pu-



bliques. VIVAQUA accompagne et conseille également les lotisseurs pour les aider à remplir leurs obligations.

Enfin VIVAQUA a, lancé en 2013, un service de conseil contre les inondations à l'attention des habitants touchés par des refoulements d'égouts en cave afin de les aider à se protéger au mieux. Cette question est en dehors du périmètre de responsabilité publique. VIVAQUA veut cependant faire profiter de son expertise les occupants d'habitations sensibles à cette problématique liée aux égouts.

07.4 FONTAINES PUBLIQUES FIXES ET MOBILES, ÉVÈNEMENTS

VIVAQUA tient à promouvoir l'eau de distribution comme boisson. Elle a notamment participé à une série de manifestations (Fête de l'Iris, Fête de l'environnement, Fête Nationale, Journée sans voiture, St-V de l'ULB-VUB, Pride) ainsi qu'à plusieurs événements sportifs tels que les Relais givrés, les 50 km Vélo de Bruxelles.

Des fontaines fixes, véritables mobiliers urbains aux lignes sobres et intemporelles, poussent sur le territoire des diverses communes associées de VIVAQUA. La commune d'Ixelles a procédé au placement de 5 fontaines (Place Fernand Cocq, Etangs d'Ixelles, Clos des Bambins, avenue Buyl et Place Adolphe Sax), tandis que le Royal Léopold Club de Uccle a opté pour le placement d'une fontaine fixe entre ses terrains de hockey et son club-house.

De manière plus ponctuelle, les fontaines nomades de VIVAQUA ont été spécialement conçues pour se fondre dans le paysage urbain et permettre de multiplier les points de distribution en eau lors d'événements publics comme la fête nationale.

Lors de la Journée Mondiale de l'Eau, VIVAQUA a ouvert les installations de Callois et Boitsfort, et organisé une exposition sur les travaux liés à la construction du bassin d'orage de l'Ukkelbeek au Doyenné à Uccle.





**Boire 1,5 l d'eau
du robinet/jour
coûte 1,97€/an**

08. VIVAQUA, AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

VIVAQUA est sensible aux 3 dimensions du développement durable (le Social, l'Économique et l'Environnemental) qu'elle a intégrées dans ses modes de fonctionnement depuis des années.

08.1 COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Pour VIVAQUA, l'accès à l'eau reste un droit fondamental. Dans le cadre de sa politique en matière de coopération, elle continuera à œuvrer dans ce sens.

Pour répondre efficacement aux différents enjeux, VIVAQUA a décidé en 2017 d'opter pour une nouvelle stratégie en matière de coopération. Celle-ci devra avant tout tenir compte des spécificités et prérogatives propres à VIVAQUA et des priorités du moment.

Le plan d'actions prévoit différentes actions comme la rédaction d'une Travel Policy, la formation d'un pool d'agents volontaires et le développement de projets communs avec d'autres sociétés d'eau.

Sur le plan des réalisations en 2017, on retiendra notamment la finalisation de deux projets majeurs. Le projet pluriannuel avec la REGIDESO financé par l'UE vise à réduire les pertes en eau (fuites, fraudes,...) sur le réseau de distribution de Kinshasa. Le projet avec l'ONEE (l'Office National de l'Électricité et de l'Eau) au Maroc, financé par la CTB, a pour objet d'élaborer et organiser des ateliers de formations en Belgique et au Maroc, en vue de contribuer au renforcement de compétences des agents de l'Office, principalement sur les volets « Qualité » et « Assainissement ».

08.2 FONDS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

VIVAQUA participe étroitement avec la Région de Bruxelles-Capitale à la gestion du Fonds de Solidarité Internationale. Depuis 2014, l'Intercommunale est tenue de réserver à cette fin 0,005 €/ m³ vendu.

Le Conseil d'Administration a souhaité renforcer son soutien au Fonds de Solidarité Internationale en signant une convention de partenariat d'une durée de 2 ans avec Bruxelles En-

vironnement. VIVAQUA assure ainsi, à titre gratuit, la gestion opérationnelle du Secrétariat du Fonds.

Suite au troisième appel à projet, 17 dossiers ont été introduits. Le Comité de sélection a retenu 4 projets qui seront développés dans 3 pays différents (Burundi, Congo et Rwanda) pour un montant global de 317.320 €. Les sommes non engagées viendront s'ajouter à la dotation 2018 du Fonds de Solidarité internationale.

Les projets sélectionnés pourront être lancés dès 2018. Ils concernent :

- L'aménagement de 32 sources d'eau potable et de 380 latrines au Rwanda pour 640 ménages (environ 3.840 personnes), en collaboration avec la Commune de Woluwe-Saint-Lambert.
- La potabilisation et adduction d'eau pour l'agglomération de Boko (environ 5.000 habitants), en République Démocratique du Congo, en collaboration avec Ingénieurs Sans Frontières Belgique.
- L'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu rural au Burundi pour 675 ménages (environ 4.000 personnes), 3 écoles (952 élèves), 1 lycée (150 lycéens) et un centre de santé (40 patients/jour et 10 lits). Et ce avec le support de la Croix Rouge de Belgique.
- L'installation d'eau potable par forage hydraulique pour 1.200 habitants à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, avec l'Association NDJISANKA HANDICAP.

08.3 ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement est au cœur de la stratégie de l'entreprise

1. Protection des sites de captages

VIVAQUA a introduit en décembre 2017 le dernier dossier relatif à la délimitation des zones de prévention autour des captages d'eau souterraine; il s'agit du dossier du captage de Vedrin. Ainsi, plus de 1.300 hectares de terrain autour de ce captage se retrouvent en zone de prévention. Une surveillance

accrue y sera exercée par les cantonniers et des tests d'étanchéité sur les citernes à hydrocarbures y seront notamment réalisés.

De nombreuses discussions de travail ont eu lieu en 2017 avec la Région wallonne et les producteurs d'eau pour proposer un cadre légal concernant la délimitation des zones de prévention des eaux de surface. Le texte finalisé doit encore être validé par le Gouvernement wallon en 2018, ce qui permettra par la suite de proposer des limites de zones pour le captage de Tailfer.

Bien que la SPGE ne finance plus le remplacement systématique de toutes les citernes à mazout au sein des zones de prévention, VIVAQUA entend continuer sa politique environnementale afin d'assurer une protection optimale de ses captages.

VIVAQUA poursuit également sa politique de gestion forestière notamment par la replantation de nombreuses parcelles et une gestion davantage axée sur la biodiversité. La superficie des zones en fauchage tardif est en augmentation permettant ainsi une amélioration de la biodiversité.

2. Audit Énergétique

VIVAQUA a commandé à un organisme externe (l'Institut de Conseil et d'Études en Développement Durable) un audit pour ses trois plus gros sites de production. L'audit a mis en évidence la bonne gestion des usines de Tailfer, Vedrin et Havré. L'efficacité énergétique est en effet au centre des préoccupations quotidiennes des gestionnaires, au travers notamment de programmes de maintenance préventive et d'un suivi des machines tournantes. Des opportunités d'amélioration ont également été identifiées et concernent principalement l'évolution vers une comptabilité énergétique plus détaillée, la poursuite des opérations de relamping, la récupération d'énergie et le recours aux énergies renouvelables telles que le photovoltaïque.

3. Turbinage

Dans la région de Spontin, les eaux de captage sont pompées vers le haut de la colline pour ensuite dévaler l'autre versant vers le collecteur d'adduction. Afin de limiter la vitesse d'arrivée des eaux dans le collecteur, les eaux sont détendues avec une perte importante d'énergie. Un projet de récupération d'énergie a donc été mis en place afin de récupérer une partie de cette énergie. Une turbine de 50 kW a été placée fin 2017 (produisant de l'énergie pour l'équivalent de la consommation de 50 personnes pour une année). Les premiers tests auront lieu début 2018.

4. Transition énergétique

VIVAQUA s'est inscrite dans deux projets pilotés par Sibelga. Le projet SOLARClick vise à installer des panneaux solaires sur les toitures de bâtiments d'institutions publiques pour couvrir tout ou une partie des besoins énergétiques du site. Le projet NRClick, quant à lui, est un superviseur énergétique qui permet de suivre les consommations de gaz et d'électricité.

5. Mobilité

Sur les 1.473 membres du personnel, nombreux sont ceux à avoir adopté la mobilité douce pour se rendre sur leur lieu de travail

Marche	Vélo	SNCB	Transports en commun	Co-voiturage	Auto-soliste et motos
85	107	390	164	74	653
6%	7%	26%	11%	5%	44%

Pour la dixième année consécutive, VIVAQUA a participé à la Semaine de la mobilité en Région bruxelloise, du 18 au 22 septembre 2017, par une campagne de sensibilisation et d'affichage.

6. Prévention et gestion des déchets

Dans le cadre de ses obligations légales, VIVAQUA tient un registre des déchets et centralise les certificats d'évacuation des déchets dangereux dont elle s'est défaire. Elle met ensuite ce registre à disposition des Autorités compétentes (notamment la Région wallonne).

Dans le but de conscientiser le personnel et de mieux maîtriser sa consommation de papier, une comptabilisation du papier consommé a été mise en place au siège social. Un projet de simplification administrative a également été lancé avec un objectif de réduction significative de la consommation de papier.

7. Consommation responsable

Depuis 2012, VIVAQUA soutient le commerce équitable. Le café, le thé, le sucre et les jus de fruits mis à disposition dans l'entreprise sont désormais labellisés Max Havelaar.

VIVAQUA participe également au programme « BacUp ». C'est un projet d'agriculture urbaine durable développé par Gembloux Agro-Bio Tech (université de Liège). Les BacUps sont des containers légers et facilement déplaçables, destinés à la culture potagère sur les toitures des immeubles. Concrètement, 45 BacUps sont placés sur le toit du Siège social.

09. VIVAQUA ET SON PERSONNEL

09.1 COMPOSITION DU PERSONNEL

Répartition des effectifs

CADRES	61	4%
AGENTS (ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES)	621	42%
OUVRIERS	758	51%
ROSETTA (CONVENTION PREMIER EMPLOI)	24	2%
FIRST (GARANTIE EMPLOI JEUNES EN RBC)	9	1%
TOTAL	1.473	

Répartition hommes/ femmes:

HOMMES	1.262	86%
FEMMES	211	14%
TOTAL	1.473	

09.2 COMMUNICATION INTERNE

VIVAQUA accorde une place essentielle à la communication avec l'ensemble de son personnel. Dans ce but, l'entreprise a mis en place une politique de communication interne dynamique qui véhicule l'information via différents outils et canaux.

L'Aquanews, le magazine envoyé à tous les collaborateurs de VIVAQUA actifs ou pensionnés, fait connaître les réalisations de l'entreprise et met en valeur le personnel ainsi que son travail. En complément au journal d'entreprise, une centaine de communiqués internes, destinés à l'ensemble du personnel, ont été diffusés par e-mail et sur intranet. En outre, chaque semaine, la newsletter managers créée en avril 2017 répond aux questions envoyées sur la mailbox dédiée 'managers' par les quelque 170 managers de l'entreprise.

Le site intranet est un outil privilégié pour la diffusion rapide d'informations: régulièrement mis à jour, il reste accessible à partir du domicile des agents actifs. Cette possibilité de consultation est plus particulièrement destinée au personnel ouvrier qui ne dispose pas d'un ordinateur sur son lieu de travail.

Les séances d'information destinées aux managers sont organisées de façon plus régulières et portent parfois sur des thèmes spécifiques comme le rapport du 'Diagnostic', les données financières, la mission de consultance IT, les projets prioritaires...

Le deuxième Team Tour (séances d'information assurées par une équipe inter-directions et destinées à améliorer la communication bottom-up) a été organisé en juin. L'enquête de satisfaction a démontré l'intérêt de la démarche puisque 89% des 1.100 collègues touchés se sont déclarés satisfaits.

VIVAQUA a également organisé deux Happy Hours, réunions non obligatoires destinées aux cadres. Ces séances d'information ont été consacrées à la cybercriminalité et aux véhicules du futur.

En 2017, une attention toute particulière a été apportée à la communication concernant la sortie des communes flamandes, qu'elle soit à caractère généraliste (pour l'ensemble du personnel) ou plus spécifique, tournée vers les collègues néerlandophones impactés par cette sortie, tenus au courant lors de séances d'information, de communiqués, de lettres personnalisées, de rendez-vous individuels menés par le service RH,...

09.3 ACCIDENTS DU TRAVAIL

Les indicateurs taux de fréquence et taux de gravité, suivis dans le cadre des accidents du travail, sont en diminution par rapport aux années antérieures.

En 2017, 136 accidents du travail ont été déclarés. 19 d'entre eux concernent des accidents sur le chemin du travail (principalement à vélo). Pour les autres, les mouvements non coordonnés, les glissades ou trébuchements et les ports de charge sont les principales causes, suite à des méthodes de travail inadéquates ou de l'inattention. Avec pour résultats des blessures superficielles (50% des cas), des entorses, foulures et luxations. La principale mesure de prévention dans ces cas est la formation, via les Ateliers de prévention et les « toolbox meetings ». Elle permet de diminuer le nombre et la gravité des accidents.

09.4 FORMATIONS (SITUATION ET AMBITIONS)

Avec en moyenne seulement 6h/ agent et par an en 2017, VIVAQUA peut faire mieux et a pour ambition de rattraper son retard en la matière. Plusieurs cycles de formations ont été lancés depuis 2017, dont notamment :

- Une formation en gestion des conflits et de l'agressivité des usagers, au bénéfice des agents du service Clientèle, des agents de la Garde Centrale, des agents de terrain, ainsi que des agents du Laboratoire. Les formations ont débuté à l'automne 2017 et s'étaleront jusque mai 2018 (93 agents sont concernés) ;
- Une formation managériale comportant 5 modules a débuté fin 2017, rassemblant dans une première édition 21 membres du personnel sur base volontaire. L'objectif est également d'amener des collaborateurs de Directions différentes à vivre ensemble une expérience de plusieurs jours. D'autres collègues bénéficieront de cette formation au cours des années à venir.

09.5 DIVERS

Des dons de jours de congés en signe de solidarité avec des collègues confrontés à des difficultés familiales aiguës ont été autorisés, permettant ainsi en 2017 le don de 131 jours de congés par 92 personnes au bénéfice de 3 collègues.

09.6 DÉFIS

Etant donné la structure actuelle du personnel de l'entreprise, cette dernière sera confrontée à d'importants défis qu'elle devra gérer au mieux pour assurer une transition en douceur.

En raison de la décision de principe prise en 2013 de ne plus remplacer les départs à la retraite, l'âge moyen est relativement élevé au sein de la compagnie (47 ans). Ce qui est surtout préoccupant par rapport aux ouvriers, vu la pénibilité d'une majorité des tâches qui leur sont confiées. Le taux d'absentéisme pour maladie est d'ailleurs en forte croissance depuis quelques années, de même que le nombre d'agents (majoritairement des ouvriers) en situation de restrictions médicales.

VIVAQUA a lancé des premières initiatives, encore modestes, en collaboration avec les syndicats, qui permettent de gérer la situation à court terme mais qui devront s'accompagner de mesures plus profondes pour anticiper les problématiques sur le long terme.

Vu le nombre important de départs à la retraite d'ici à 2024 ainsi que le manque de certains profils en interne (IT, Assets Management,...), les défis du transfert de connaissance et du nécessaire rajeunissement des équipes vont devoir être relevés dans les prochains mois pour affronter l'avenir.

A très court terme, le nombre de conventions premier emploi dits « Rosetta » est passé de 17 en décembre 2016 à 24 en décembre 2017, et 13 stages First ont été proposés à des jeunes Bruxellois au cours de l'année 2017.

Afin de soulager le personnel des secteurs d'un travail d'encodage fastidieux, une première expérience fructueuse d'engagement d'étudiants durant l'été 2017 a également été lancée.

Un groupe de travail « reclassement médical » a été mis sur pied afin d'inventorier les situations au sein de l'entreprise et de mieux comprendre les causes.

Une première liste des métiers critiques / fonctions en pénurie a été établie en dialogue avec les représentants syndicaux, afin de lancer au plus tôt plusieurs examens (techniciens réseaux, cantonniers, soudeurs, opérateurs engins lourds, ...).

10. PERSPECTIVES

10.1 RÉGULATEUR

Une Ordonnance, adoptée le 15 décembre 2017, a confié à un organe indépendant (Brugel) une mission générale de surveillance et de contrôle du prix de l'eau. Brugel était jusqu'à présent investie principalement de missions de régulation des marchés de l'électricité et du gaz.

Les objectifs assignés à Brugel sont de fixer les méthodologies tarifaires et d'approuver l'ensemble des tarifs de fourniture et de prestation du secteur de l'eau ainsi que les conditions générales des opérateurs. Les premiers tarifs issus de la nouvelle méthodologie n'entreront en vigueur qu'au 1er janvier 2021. Brugel pourra néanmoins adopter des adaptations transitoires aux tarifs actuels avec entrée en vigueur au 1er janvier 2020.

10.2 PLAN STRATÉGIQUE 2019 - 2024

Suite au diagnostic stratégique réalisé en interne durant l'année 2017, un exercice de redéfinition de la stratégie globale de l'entreprise occupera l'année 2018 pour aboutir sur un plan stratégique 2019-2024 qui collera à la période de la prochaine législature communale.

Ce plan stratégique sera décliné en plans d'actions concrets avec des objectifs assortis d'instruments de mesure des avancées. Le but est de s'inscrire autant que faire se peut dans une approche participative, associant toutes les catégories du personnel, ce qui nécessitera un accompagnement extérieur. Un marché de service a donc été attribué à un bureau de consultants pour soutenir la démarche.

10.3 INNOVATION

Echange de chaleur dans les égouts

VIVAQUA a conçu un prototype d'échangeur thermique pouvant être installé dans les égouts lors de chantiers de rénovation du réseau. Le projet s'inscrit dans la transformation durable des communes en optimisant les ressources non exploitées présentes dans le paysage urbain. Le premier prototype d'échangeur thermique couplé à une pompe à chaleur a été testé dans un local technique du bassin d'orage Myrtes, à Molenbeek. Un partenariat avec la faculté polytechnique de l'ULB a permis de disposer de données précises quant au nombre de kilowatts dégagés au jour le jour.

Le système ayant fait ses preuves, il a été choisi dans le cadre de la rénovation d'un bâtiment communal de 15.000 m², à Uccle. L'objectif est de couvrir 20 à 25 % des besoins en chauffage et en conditionnement d'air.

Les travaux commenceront vers juillet 2018. VIVAQUA est aussi en pourparlers avec 3 autres partenaires potentiels: Beliris, la Ville de Bruxelles et Valence (Espagne).

Smart metering

VIVAQUA a rejoint un consortium européen composé de 12 autres partenaires, 6 opérateurs de l'eau et 6 experts (juridique, marchés publics, communication, technologie). L'objectif de ce consortium est de stimuler l'offre des industriels et des start-ups en ce qui concerne le développement d'une technologie 'open source' de compteurs intelligents répondant aux besoins des opérateurs publics. Cette nouvelle technique devrait assurer une totale indépendance par rapport aux technologies captives actuellement commercialisées par les opérateurs privés. Le consortium bénéficie du soutien financier de la Commission Européenne via un de ses programmes Horizon 2020 (PCP - pre-commercial procurements). En cas d'aval de la Commission Européenne, un cahier des charges sera publié en 2018.

10.4 NOUVELLES COOPÉRATIONS

Un partenariat avec le Musée des Egouts de la Ville de Bruxelles va être conclu en vue de contribuer à mieux faire connaître le rôle essentiel joué par nos égoutiers au service de la population (mise à disposition d'archives, d'équipements anciens, soutien à la formation des guides, partage de « posts » sur les réseaux sociaux, ...).

Sibelga et VIVAQUA souhaitent trouver des points de convergence dans l'utilisation mutuelle des systèmes d'informations géographiques. Ces accès aux données de localisation devrait permettre un gain de sécurité dans le cadre des travaux de terrassements aux abords des conduites de gaz et des câbles électriques (pour les travaux de VIVAQUA) ou des conduites d'eau (pour les travaux de SIBELGA).

10.5 NOUVELLE LÉGISLATURE

Des élections communales auront lieu en octobre 2018. Sur base du résultat des élections, les instances de gestion de VIVAQUA (Conseil d'Administration et Conseil de Gérance) seront recomposées dès le mois de juin 2019, lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'intercommunale. Dans ce cadre et afin d'améliorer sa communication avec les mandataires communaux et régionaux, VIVAQUA lancera en 2018 une newsletter périodique à leur intention.



VIVAQUA

Nos équipes
techniques
interviennent
24h/24, 7j/7

11. TRANSPARENCE ET GOUVERNANCE

11.1 LA TRANSPARENCE

Participation à des benchmarks en toute transparence

VIVAQUA participe depuis de nombreuses années au benchmarking européen du secteur de l'eau EBC (The European Benchmarking Co-operation www.waterbenchmark.org) pour l'eau potable et, en collaboration avec la SBGE, pour les eaux usées. Cette participation récurrente a permis de confirmer le prix inférieur de l'eau à Bruxelles par rapport aux autres sociétés belges.

VIVAQUA étant propriétaire jusqu'au 31 décembre 2017 du réseau de distribution de 4 communes flamandes, elle a pris part en 2017 également au benchmarking organisé par la VMM (Vlaamse MilieuMaatschappij), le régulateur tarifaire en Région flamande. En 2017 deux benchmarkings étaient organisés : 'les nouveaux raccordements distribution' et 'l'asset management'. Les résultats de ces benchmarkings seront connus en 2018.

Autres décisions de transparence en 2017

Mandats dérivés

Les mandats « dérivés » exercés par des agents au nom et pour compte de VIVAQUA, à Hydralis, à la Savena ainsi que dans des organismes tiers, sont désormais exercés à titre gratuit.

VIVAQUA-Consult

Dans un souci de transparence et de simplification des structures, le Conseil d'Administration a décidé en avril 2017, de dissoudre VIVAQUA-Consult.

Règlement général sur la protection des données

VIVAQUA tient à se conformer dès que possible aux nouvelles dispositions contraignantes imposant des obligations renforcées en matière de protection des données à caractère personnel (« General Data Protection Regulation » - Règlement européen dont le délai de mise en conformité est fixé en principe au 25 mai 2018) et assorties de sanctions pouvant atteindre jusqu'à 4% du chiffre d'affaires de l'entreprise. Pour ce

faire, un marché de service a été lancé en novembre dernier pour s'entourer d'une expertise manquante au sein de VIVAQUA. Dans un 1er temps, il sera procédé à une cartographie précise et une catégorisation des données à caractère personnel traitées (données relatives aux abonnés, aux agents, etc).

11.2 LA GOUVERNANCE ET ORGANISATION

La situation de l'intercommunale ayant changé au 1er janvier 2018, les informations qui suivent sont celles de l'année 2017 valables jusqu'au 31 décembre 2017.

Objet social et siège social

Société coopérative à responsabilité limitée, VIVAQUA est une intercommunale pure qui associait au 31 décembre 2017 38 villes et communes :

Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Bruxelles, Dilbeek, Drogenbos, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Grimbergen, Halle, Ixelles, Jette, Koekelberg, Kortenberg, Kraainem, Machelen, Merchtem, Molenbeek-Saint-Jean, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Sint-Genesius-Rode, Sint-Pieters-Leeuw, Steenokkerzeel, Tervuren, Uccle, Waterloo, Watermael-Boitsfort, Wemmel, Wezembeek-Oppem, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre, Zaventem et une intercommunale: l'Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon (IECBW devenue in BW au 31 décembre 2017).

Elle a été constituée le 12 décembre 1891 et est régie par la loi du 22 décembre 1986 relative aux intercommunales.

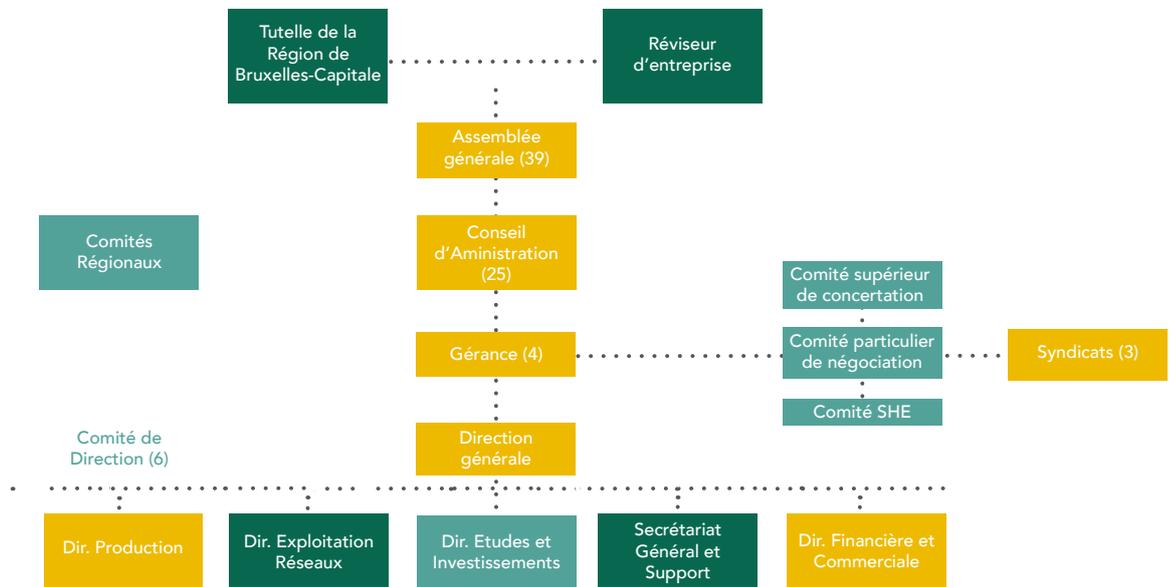
En vertu de l'accord de coopération du 13/02/2014, VIVAQUA est soumise à la tutelle de la Région de Bruxelles-Capitale.

Au 1er janvier 2018, les communes suivantes ne seront plus des communes associées :

Dilbeek, Drogenbos, Grimbergen, Halle, Kortenberg, Kraainem, Machelen, Merchtem, Sint-Genesius-Rode, Sint-Pieters-Leeuw, Steenokkerzeel, Tervuren, Wemmel, Wezembeek-Oppem et Zaventem

Organisation

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE



11.3 ORGANES STATUTAIRES

Conseil d'Administration

Président

Yvan Mayeur

Bourgmestre de Bruxelles remplacé par **Faouzia Hariche** lors du CA du 20 septembre 2017, Echevine de Bruxelles

Vice-Président

Jacques Oberwoits

Conseiller communal de Bruxelles

Administrateurs délégués

Cathy Marcus

Echevine de Saint-Gilles

Oscar Dubru

Conseiller communal d'Anderlecht

Administrateurs

Dirk Philips

Echevin de Zaventem

Francis Wingelinckx

Conseiller communal de Waterloo

Vincent Scourneau

Bourgmestre de Braine-l'Alleud

Martial Dewaels

Conseiller communal de Ganshoren

Christina Karkan

Conseillère communale d'Etterbeek

Alain Destexhe

Conseiller communal d'Ixelles remplacé par **Solange Pitroipa** lors du CA du 24 mai 2017, Conseillère communale d'Ixelles

Jonathan Biermann

Echevin d'Uccle

David Cordonnier

Conseiller communal d'Evere

Romain De Reusme

Echevin d'Ixelles

Victoria de Vigneral

Conseillère communale de Saint-Gilles

Luc Deconinck

Bourgmestre de Sint-Pieters-Leeuw

Anja Deridder

Conseillère communale de Halle

Pierre Dewaels

Conseiller communal de Jette

Touria Laaraj

Conseillère communale de Saint-Josse-ten-Noode

Abdullah Mohammad

Conseiller communal de Saint-Josse-ten-Noode

Philippe Pivin

Bourgmestre de Koekelberg

Stijn Quaghebeur

Echevin de Dilbeek

Vincent Vanhalewyn

Echevin de Schaerbeek

Mohamed Echouel

Conseiller communal de Schaerbeek

Gérardine Bastin

Conseillère communale de Molenbeek-Saint-Jean

Abdelmalek Talhi

Conseiller communal de Forest

Secrétaire

Ir. Karl Mot

Secrétaire général remplacé par **Christophe Piron** lors du CA du 26 avril 2017, Secrétaire des Organes de Gestion

Collège des commissaires

Le collège des commissaires a été supprimé lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2017 et ne s'est pas réuni en 2017.

Commissaire-reviseur

RSM Interaudit

11.4 GESTION JOURNALIÈRE

Conseil de Gérance

Président

Yvan Mayeur

Bourgmestre de Bruxelles remplacé par **Faouzia Hariche** lors du CA du 20 septembre 2017, Echevine de Bruxelles

Vice-Président

Jacques Oberwoits

Conseiller communal de Bruxelles

Administrateurs délégués

Cathy Marcus

Echevine de Saint-Gilles

Oscar Dubru

Conseiller communal d'Anderlecht

Secrétaire

Karl Mot, remplacé par **Christophe Piron** lors du Conseil de Gérance du 29 mars 2017, Secrétaire des Organes de Gestion

Dans le cadre du projet de fusion VIVAQUA/HYDROBRU, MM. Jacques Martroye de Joly, Président d'HYDROBRU, et Pierre Lardot, Vice-Président d'HYDROBRU, ont assisté aux réunions du Conseil de Gérance.

Direction

Directeur général

Christiane Franck remplacée par **Laurence Bovy** au 1er mars 2017

Secrétaire général et Directeur Supports

Ir. Karl Mot

Directeur Production

Ir. Alain De Lombaert

Directeur Etudes et Investissements

Ir. Olivier Broers

Directeur Exploitation Réseaux

Ir. Olivier Lagneau

Directeur Financier et Commercial

Yves Bourdeau, depuis le 1er mars 2017

Comités de Concertation Régionaux

Pour assurer une meilleure représentativité de toutes les communes associées, des Comités de concertation Régionaux se réunissent 4 fois par an.

Ils sont chargés d'examiner certaines problématiques spécifiques à leurs régions respectives, d'en analyser les diverses facettes et d'en constituer une synthèse. Ils peuvent également être consultés par le Conseil d'Administration sur des questions de nature régionale. Leurs membres assurent également le relais entre VIVAQUA et chacune de ses communes associées. Le Directeur général et le Secrétaire général de VIVAQUA participent aux réunions.

Comité de Concertation Régional Bruxellois

Président

Jacques Oberwoits

Conseiller communal de Bruxelles

Vice-Président

Romain De Reusme

Echevin d'Ixelles

Membres

Josiane De Kock

Conseillère communale de Jette

Mustafa Ulusoy

Conseiller communal d'Anderlecht

Frédéric Lambin

Conseiller communal d'Auderghem

Christian De Beco

Conseiller communal d'Etterbeek

Georges Pollet

Conseiller communal d'Evere

Pierre Lardot

Conseiller communal d'Ixelles



Joëlle Petit

Conseillère communale de Ganshoren remplacée par **Carine Delwit** en juin 2017, Conseillère communale de Ganshoren

Mohamed Nasri

Conseiller communal de Koekelberg

Gérardine Bastin

Conseillère communale de Molenbeek-Saint-Jean

Saïd Ahruil

Echevin de Saint-Gilles

Touria Laaraj

Conseillère communale de Saint-Josse-ten-Noode

Burim Demiri

Conseiller communal de Schaerbeek

Chantal Dubocage

Conseillère communale de Berchem-Sainte-Agathe

Daniel Hublet

Conseiller communal d'Uccle

Jean-Manuel Cisey

Echevin de Watermael-Boitsfort

Ariane Calmeyn

Conseillère communale de Woluwe-Saint-Lambert

Alexandre Pirson

Conseiller communal de Woluwe-Saint-Pierre

Yvan Mayeur

Bourgmestre de Bruxelles remplacé par **Faouzia Hariche** en octobre 2017, Echevine de Bruxelles

Secrétaire

Nathalie Van Remoortel

remplacée par **Geert Dekegel** à partir du 19 octobre 2017

Sujets abordés

Mars

Les débits non enregistrés et le rendement des réseaux

Juin

Ordonnance chantiers et Osiris, le point sur la question

Le plan de gestion de l'eau à Bruxelles

Octobre

Les grands chantiers en cours en RBC

Rôle de l'ombudsman chantier de VIVAQUA

Décembre

Le prix de l'eau à Bruxelles et en Belgique

Comité de Concertation Régional Flamand

Stijn Quaghebeur

Echevin de Zaventem

Vice-Président

Dirk Philips

Echevin de Zaventem

Membres

Marc Vettori

Echevin de Drogenbos

Kristien Goeminne

Echevine de Kortenberg

Guillaume von Wintersdorff

Conseiller communal de Kraainem

Lucien Wauters

Echevin de Sint-Pieters-Leeuw



P1

P3

P2

24 bassins
d'orage
gérés par
VIVAQUA

Wim Desloovere

Echevin de Zaventem

Damien Thiéry

Bourgmestre de Linkebeek

Jenny Vandermeiren

Conseillère communale de Steenokkerzeel

Willy De Schouwer

Conseiller communal de Machelen

Jelle Dewilde

Conseiller communal de Grimbergen

Anja Deridder

Conseillère communale de Halle

Jan Erkelbout

Conseiller communal de Dilbeek

Saba Parsa

Conseillère communale de Rhode-Saint-Genèse

Walter Vansteenkiste

Bourgmestre de Wemmel

Christine Tinlot

Conseillère communale de Tervuren

Chantal Mostaert

Conseillère communale de Merchtem

Olivier Mingers

Conseiller communal de Wezembeek-Oppeem

Secrétaire

Geert Dekegel

Sujets abordés

Mars

Présentation du régulateur flamand

Négociation avec les communes flamandes

Juin

Waterscan

Octobre

Effondrement Chaussée de Louvain

La sortie des communes flamandes

Décembre

La sortie des communes flamandes – Etat des lieux

Comité de Concertation Régional Wallon

Président

Francis Wingelinckx

Conseiller communal de Waterloo

Vice-Président

Vincent Scourneau

Bourgmestre de Braine-l'Alleud

Membres

Patricia Piron

Conseillère communale de Braine-le-Château

Gérard Hancq

Echevin de Waterloo

Secrétaire

Ingrid Van Brussel

Sujets abordés

Février

Les débits non enregistrés et le rendement des réseaux

Juin

POWALCO

Septembre

Les zones de prévention des captages

Décembre

Le paysage wallon de l'eau

11.5 PRÉSENCES

Conseil de Gérance

(20 réunions)

YVAN MAYEUR	13/16 remplacé par
FAOUZIA HARICHE	4/4
JACQUES OBERWOITS	17/20
CATHY MARCUS	19/20
OSCAR DUBRU	16/20

POURCENTAGE PRÉSENCES 86%

Conseil d'Administration

(12 réunions)

YVAN MAYEUR	5/7 remplacé par
FAOUZIA HARICHE	5/5
JACQUES OBERWOITS	10/12
CATHY MARCUS	11/12
OSCAR DUBRU	9/12
FRANCIS WINGELINCKX	12/12
VINCENT SCOURNEAU	7/12
MARTIAL DEWAELS	12/12
CHRISTINA KARKAN	11/12
ALAIN DESTHEXE	2/4 remplacé par
SOLANGE PITROIPA	7/8
DAVID CORDONNIER	10/12
ROMAIN DE REUSME	11/12
VICTORIA DE VIGNERAL	10/12
LUC DECONINCK	11/12
ANJA DERIDDER	11/12
PIERRE DEWAELS	12/12
TOURIA LAARAJ	0/12
ABDULLAH MOHAMMAD	12/12
PHILIPPE PIVIN	8/12
STIJN QUAGHEBEUR	10/12
VINCENT VANHALEWYN	11/12

MOHAMED ECHOUEL	7/12
GÉRARDINE BASTIN	11/12
ABDELMALEK TALHI	12/12
DIRK PHILIPS	11/12
JONATHAN BIERMANN	12/12

POURCENTAGE PRÉSENCES 83%

Comité Régional Bruxellois

(4 réunions)

JACQUES OBERWOITS	3/4
ROMAIN DE REUSME	3/4
MUSTAFA ULUSOY	4/4
FRÉDÉRIC LAMBIN	3/4
CHANTAL DUBOCCAGE	4/4
YVAN MAYEUR	0/2 remplacé par
FAOUZIA HARICHE	1/2
CHRISTIAN DE BECO	4/4
GEORGES POLLET	3/4
JOËLLE PETIT	1/1 remplacée par
CARINE DELWIT	0/3
JOSIANE DE KOCK	4/4
MOHAMED NASRI	2/4
GÉRARDINE BASTIN	3/4
SÁÏD AHRUIL	1/4
TOURIA LAARAJ	0/4
BURIM DEMIRI	0/4
DANIEL HUBLET	3/4
JEAN-MANUEL CISEY	4/4
ARIANE CALMEYN	2/4
ALEXANDRE PIRSON	4/4
PIERRE LARDOT	1/4

POURCENTAGE PRÉSENCES 63%

Comité Régional Flamand

(4 réunions)

MARC VETTORI	4/4
GUILLAUME VON WINTERSDORFF	4/4
WIM DESLOOVERE	3/4
CHRISTINE TINLOT	2/4
OLIVIER MINGERS	3/4
STIJN QUAGHEBEUR	4/4
DAMIEN THIÉRY	1/4
JENNY VANDERMEIREN	0/4
WILLY DE SCHOUWER	0/4
JELLE DEWILDE	3/4
ANJA DERIDDER	4/4
JAN ERKELBOUT	3/4
LUCIEN WAUTERS	4/4
SABA PARSA	1/4
CHANTAL MOSTAERT	1/4
KRISTIEN GOEMINNE	0/4
WALTER VANSTEENKISTE	3/4
DIRK PHILIPS	4/4

POURCENTAGE PRÉSENCES 61%

Comité Régional Wallon

(4 réunions)

FRANCIS WINGELINCKX	4/4
VINCENT SCOURNEAU	3/4
GÉRARD HANCQ	3/4
PATRICIA PIRON	2/4

POURCENTAGE PRÉSENCES 88%

11.6 RÉMUNÉRATIONS

Conseil de Gérance

4 Gérants (Président, Vice-Président et 2 Administrateurs délégués)

- Emoluments par an de 57.111,74 €/an brut
- Avantages de toute nature: véhicule pour le Président et les Administrateurs délégués (le Vice-Président et la nouvelle Présidente ayant renoncé à cet avantage)

Conseil d'administration

25 membres (tous équivalents en montant, les Gérants n'étant plus rémunérés pour leur présence au Conseil d'Administration depuis mars 2017)

- Jetons de présence de 714,07 € brut sur base de 12 séances par an (indexation au 01/07/2017).

Comités régionaux

- Jetons de présence de 190,24 € brut par séance sur base de 4 séances par an (indexé à 194,05 € depuis le 01/07/2017)

Directrice générale

- Emoluments de 225.874,90 € brut (249.298,00 € en base annuelle, Madame Bovy ayant commencé chez VIVAQUA le 23 janvier 2017 et n'ayant pas perçu de pécule de vacances en 2017)
- Autres avantages à charge de l'employeur : véhicule de leasing, chèques-repas, assurance hospitalisation, gsm de fonction et tablette.

EDITEUR RESPONSABLE

Laurence Bovy, VIVAQUA, 17-19 boulevard de l'Impératrice - 1000 Bruxelles

GRAPHISME

© ID FIRST - idfirst.be

VIVAQUA

UNE EAU POUR LA VIE

SIÈGE SOCIAL :

Boulevard de l'Impératrice 17-19 - 1000 Bruxelles

Tél (02)518 81 11 - Fax (02)518 83 06

TVA BE 0202.962.701

E-mail info@VIVAQUA.be

www.VIVAQUA.be

Registre des sociétés civiles 227

ISO 9001

RAPPORT FINANCIER 2016 - 2017



RAPPORT FINANCIER 2016 - 2017

01	COMPTES ANNUELS AU 31/12/2017	4
02	RAPPORT DE GESTION	24
03	RAPPORT DU COMMISSAIRE-RÉVISEUR	33

COMPTES ANNUELS

1. BILAN

ACTIFS EN € AVEC DÉCIMALES	2015	2016 / 2017
ACTIFS IMMOBILISÉS	721.775.172,73	1.443.088.884,34
Frais d'établissement	217.983.327,14	198.616.661,18
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	503.747.575,96	1.244.322.837,07
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	463.433.010,36	1.141.756.020,88
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE	2.945.392,70	2.852.866,48
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT	3.906.722,16	2.986.886,67
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14.220.947,84	17.605.090,22
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS	19.241.502,90	79.121.972,82
Immobilisations financières	44.269,63	149.386,09
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS	0,02	0,02
AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION		
PARTICIPATIONS	25.000,00	25.000,00
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
ACTIONS ET PARTS	8.466,09	74.752,09
CRÉANCES ET CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE	10.803,52	49.633,98
ACTIFS CIRCULANTS	115.939.591,24	223.122.460,37
Créances à plus d'un an	0,00	0,00
AUTRES CRÉANCES	0,00	0,00
Stocks et commandes en cours d'exécution	12.168.302,30	8.014.356,93
STOCKS		
APPROVISIONNEMENTS	8.644.893,83	7.953.241,60
EN-COURS DE FABRICATION	27.084,14	46.687,69
COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	3.496.324,33	14.427,64
Créances à un an au plus	51.129.720,15	130.839.692,22
CRÉANCES COMMERCIALES	50.523.597,06	113.182.635,30
AUTRES CRÉANCES	606.123,09	17.657.056,92
Placements de trésorerie	43.200.000,00	60.904.487,94
AUTRES PLACEMENTS	43.200.000,00	60.904.487,94
Valeurs disponibles	4.881.207,40	18.729.758,25
Comptes de régularisation	4.560.361,39	4.634.165,03
TOTAL ACTIF	837.714.763,97	1.666.211.344,71

PASSIF EN € AVEC DÉCIMALES

	2015	2016 / 2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	471.565.194,64	646.584.067,90
CAPITAL SOUSCRIT	540.872,00	3.167.172,32
Primes d'émission	540.872,00	3.167.172,32
Plus-values de réévaluation	1.987.986,58	1.987.986,58
Réserves	1.987.986,58	1.987.986,58
RÉSERVE LÉGALE	354.485.005,10	354.411.493,72
RÉSERVES IMMUNISÉES	112.402.334,37	262.809.264,57
Résultat reporté	54.087,20	394.770,85
Subsides en capital	112.348.247,17	262.414.493,72
	0,00	0,00
	2.148.996,59	24.208.151,16
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	22.366.814,90	33.875.416,73
Provisions pour risques et charges	22.366.814,90	33.875.416,73
PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES	7.284.000,00	8.700.000,00
GROSSES RÉPARATIONS ET GROS ENTRETIENS	3.356.997,76	4.273.648,50
AUTRES RISQUES ET CHARGES	11.725.817,14	20.901.768,23
DETTES	343.782.754,43	985.751.860,08
Dettes à plus d'un an	253.617.143,44	770.195.817,01
DETTES FINANCIÈRES	246.501.870,90	763.076.883,47
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT	38.201.876,74	574.143.555,27
AUTRES EMPRUNTS	208.299.994,16	188.933.328,20
DETTES COMMERCIALES	7.107.335,73	7.107.335,73
FOURNISSEURS	7.107.335,73	7.107.335,73
AUTRES DETTES	7.936,81	11.597,81
Dettes à un an au plus	83.663.123,47	142.856.942,52
DETTES À PLUS D'UN AN ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE	17.083.351,88	53.728.583,01
DETTES FINANCIÈRES		
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT	0,00	8.087.669,88
DETTES COMMERCIALES		
FOURNISSEURS	25.943.511,25	49.915.803,59
ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES	17.425.704,90	3.281.487,36
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	15.934.003,58	16.036.717,34
IMPÔTS	11.486.106,97	9.853.169,37
RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES SOCIALES	4.447.896,61	6.183.547,97
AUTRES DETTES	7.276.551,86	11.806.681,34
Comptes de régularisation	6.502.487,52	72.699.100,55
TOTAL PASSIF	837.714.763,97	1.666.211.344,71

2. COMPTE DE RÉSULTATS

EN € AVEC DÉCIMALES

	2015	2016 / 2017
VENTES ET PRESTATIONS	310.205.848,28	834.203.927,06
CHIFFRE D'AFFAIRES	292.416.290,58	598.494.793,82
VARIATION DES EN-COURS DE FABRICATION, DES PRODUITS FINIS ET DES COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	-525.210,61	-5.870.164,13
PRODUCTION IMMOBILISÉE	7.977.622,46	203.578.008,46
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	10.085.180,53	35.945.884,43
PRODUITS D'EXPLOITATION NON RÉCURRENTS	251.965,32	2.055.404,48
COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS	288.020.931,61	-750.610.666,44
APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES	13.516.999,95	27.763.194,36
ACHATS	13.413.143,51	27.354.921,85
VARIATION DES STOCKS	103.856,44	408.272,51
SERVICES ET BIENS DIVERS	99.708.543,64	271.965.892,80
RÉMUNÉRATIONS, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS	125.815.192,02	247.665.443,95
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR FRAIS D'ÉTABLISSEMENT, SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	27.437.992,90	111.019.282,05
RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR STOCKS, SUR COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION ET SUR CRÉANCES COMMERCIALES	64.820,38	6.853.603,61
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	356.722,93	2.940.876,69
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	21.096.403,24	82.268.805,28
CHARGES D'EXPLOITATION NON RÉCURRENTES	24.256,55	133.567,70
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION (PERTE D'EXPLOITATION)	22.184.916,67	83.593.260,62
PRODUITS FINANCIERS	267.194,92	1.862.627,09
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	39,40	5.669,23
PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS	83.853,89	82.641,57
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	183.301,63	1.774.316,29
CHARGES FINANCIÈRES	-11.124.725,57	-49.994.115,05
CHARGES DES DETTES	11.063.312,64	54.123.176,21
AUTRES CHARGES FINANCIÈRES	61.412,93	-4.129.061,16
BÉNÉFICE COURANT AVANT IMPÔTS (PERTE COURANTE AVANT IMPÔTS)	11.327.386,02	35.461.772,66
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
IMPÔTS		
RÉGULARISATIONS D'IMPÔTS ET REPRISES DE PROVISIONS FISCALES		
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	11.327.386,02	35.461.772,66
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE À AFFECTER	11.327.386,02	35.461.772,66

EN € AVEC DÉCIMALES

	2015	2016 / 2017
AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
RÉSULTAT À AFFECTER	11.327.386,02	35.461.772,66
RÉSULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER	11.327.386,02	35.461.772,66
AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES	11.327.386,02	35.461.772,66
A LA RÉSERVE LÉGALE	-	-
AUX AUTRES RÉSERVES	11.327.386,02	35.461.772,66
BÉNÉFICE À DISTRIBUER	0,00	0,00
RÉMUNÉRATION DU CAPITAL	0,00	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ	0,00	0,00

3. ANNEXES**(EN € AVEC DÉCIMALES)****ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT**

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	217.983.327,14
MUTATIONS DE L'EXERCICE:	
- NOUVEAUX FRAIS ENGAGÉS	
- AMORTISSEMENTS	19.366.665,96
- AUTRES	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	198.616.661,18
DONT: - FRAIS DE CONSTITUTION ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET AUTRES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	198.616.661,18
- FRAIS DE RESTRUCTURATION LIÉS AUX PENSIONS	

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de recherche et de développement	
Valeur d'acquisition	
AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	822.653,77
ACQUISITIONS, Y COMPRIS LA PRODUCTION IMMOBILISÉE	-
AU TERME DE L'EXERCICE	822.653,77
Amortissements et réductions de valeur	
AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	822.653,77
ACTÉS	
AU TERME DE L'EXERCICE	822.653,77
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	0,00

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant
a) Valeur d'acquisition			
AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	499.470.292,22	19.506.791,89	26.368.579,71
ACQUISITIONS, Y COMPRIS LA PRODUCTION IMMOBILISÉE	992.208.548,27	1.707.348,24	1.588.594,31
CESSIONS ET DÉSAFFECTATIONS	-36,02		
TRANSFERTS D'UNE RUBRIQUE À UNE AUTRE	18.679.795,05		
AU TERME DE L'EXERCICE	1.510.358.599,52	21.214.140,13	27.957.174,02
b) Plus-values			
AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	354.485.005,10		
ACTÉES			
ANNULÉES	-73.511,83		
AU TERME DE L'EXERCICE	354.411.493,27		
c) Amortissements et réductions de valeur			
AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	390.522.286,96	16.561.399,19	22.461.857,55
ACTÉS	332.491.827,99	1.799.874,46	2.508.429,80
REPRIS CAR EXCÉDENTAIRES			
ANNULÉS	-43,04		
TRANSFERTS D'UNE RUBRIQUE À UNE AUTRE			
AU TERME DE L'EXERCICE	723.014.071,91	18.361.273,65	24.970.287,35
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice			
(A) + (B) - (C)	1.141.756.020,88	2.852.866,48	2.986.886,67
DONT MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			

	Location- financement et droits similaires	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes
a) Valeur d'acquisition			
AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		16.982.954,49	19.241.502,90
ACQUISITIONS, Y COMPRIS LA PRODUCTION IMMOBILISÉE		4.744.167,16	78.560.264,97
CESSIONS ET DÉSAFFECTATIONS			
TRANSFERTS D'UNE RUBRIQUE À UNE AUTRE			-18.679.795,05
AU TERME DE L'EXERCICE		21.727.121,65	79.121.972,82
b) Plus-values			
AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT			
ACTÉES			
ANNULÉES			
AU TERME DE L'EXERCICE			
c) Amortissements et réductions de valeur			
AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		2.762.006,65	
ACTÉS		1.360.024,78	
REPRIS CAR EXCÉDENTAIRES			
ANNULÉS			
TRANSFERTS D'UNE RUBRIQUE À UNE AUTRE			
AU TERME DE L'EXERCICE		4.122.031,43	
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice			
(A) + (B) - (C)		17.605.090,22	79.121.972,82
DONT MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres entreprises
PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	0,02	25.000,00	8.466,09
ACQUISITIONS			72.536,00
TRANSFERT D'UNE RUBRIQUE À L'AUTRE			
CESSIONS ET RETRAITS			-6.250,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	0,02	25.000,00	74.752,09
CRÉANCES			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			10.803,52
ADDITIONS			46.742,46
REMBOURSEMENTS			-7.912,00
AUTRES			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice			49.633,98

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE, AUTRES PLACEMENTS

	2015	2016 / 2017
ACTIONS ET PARTS	0,00	0,00
COMPTES À TERME DÉTENUS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AVEC UNE DURÉE RÉSIDUELLE OU DE PRÉAVIS:		
- D'UN MOIS AU PLUS		
- DE PLUS D'UN MOIS À UN AN AU PLUS	43.200.000,00	60.904.487,94

COMPTES DE RÉGULARISATION

APPOINTEMENTS 01/2018 PAYÉS EN 12/2017	3.623.788,57
CHARGES RELATIVES À 2018	114.446,82
MISSION CONGO - COÛT À REPORTER	269.391,30
DIVERS	626.538,34
	4.634.165,03

ETAT DU CAPITAL

	Montants	Nombre d'actions
CAPITAL SOCIAL		
CAPITAL SOUSCRIT		
- AU TERME DE L'EXERCICE	3.167.172,32	
REPRÉSENTATION DU CAPITAL		
1.1. CATÉGORIES D'ACTIONNAIRES		
PARTS SOCIALES DE TYPE «A»	3.142.140,32	313.986
PARTS SOCIALES DE TYPE «B»	25.032,00	14
	3.167.172,32	314.000,00

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS SOCIALES	3.114.203,85
PROVISION POUR RÉNOVATION BÉTONS DE TAILFER	4.600.000,00
PROVISION POUR RÉACTIVATION DU CHARBON ACTIF	4.273.648,50
PROVISION POUR FRAIS LIÉS AUX PENSIONS	8.700.000,00
PROVISION POUR LITIGE ENTREPRENEUR	1.294.428,60
PROVISION POUR LITIGES SUR REDEVANCES D'AMORTISSEMENT DE COMMUNES FLAMANDES	929.963,14
PROVISION POUR LITIGES JURIDIQUES	750.000,00
PROVISION LIÉE À LA PRIME DE DÉPART DES AGENTS NÉERLANDOPHONES	1.645.447,50
PROVISION POUR RISQUE FINANCIER	8.567.725,14
	33.875.416,73

ETAT DES DETTES

Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle	Echéant dans l'année	Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	Ayant plus de 5 ans à courir
DETTES FINANCIÈRES	53.728.583,01	214.521.887,15	548.554.996,32
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT	44.045.250,03	175.788.555,23	398.355.000,04
AUTRES EMPRUNTS	9.683.332,98	38.733.331,92	150.199.996,28
DETTES COMMERCIALES		7.107.335,73	
AUTRES DETTES		11.597,81	
TOTAL	53.728.583,01	221.640.820,69	548.554.996,32

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**IMPÔTS**

DETTES FISCALES NON ÉCHUES	9.853.169,37
DETTES FISCALES ESTIMÉES	
RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES SOCIALES	
AUTRES DETTES SALARIALES ET SOCIALES	6.183.547,97

COMPTES DE RÉGULARISATION

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 492/3 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

INTÉRÊTS PAYÉS EN 2018, RELATIFS À 2017	4.598.004,61
RECETTE À REPORTER : SUBSIDE RÉGIONAL	7.500.000,00
RECETTES À REPORTER : INVESTISSEMENTS À CHARGE DE TIERS À REPORTER	35.566.862,29
RECETTES TIERS TRAVAUX COMMUNES FLAMANDES	883.339,54
SOLDES COMMUNAUX ASSAINISSEMENT	8.528.605,75
PAIEMENTS À RÉCONCILIER ET À VENTILER	15.557.617,01
DIVERS	64.671,35
	72.699.100,55

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	2015	2016 / 2017
TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL		
NOMBRE TOTAL À LA DATE DE CLÔTURE	1.516,00	1.438,70
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL CALCULÉ EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	1.513,10	1.442,10
NOMBRE EFFECTIF D'HEURES PRESTÉES	2.121.041,00	4.003.669,50
FRAIS DE PERSONNEL		
RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX DIRECTS	83.244.179,13	166.173.109,54
COTISATIONS PATRONALES D'ASSURANCES SOCIALES	11.957.162,03	23.798.833,86
AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	5.308.851,08	10.378.904,91
PENSIONS	25.304.999,78	47.314.595,64
PROVISIONS POUR PENSIONS		
DOTATIONS (+) ; UTILISATIONS ET REPRISES (-)	-423.659,96	0,00
RÉDUCTIONS DE VALEUR		
SUR STOCKS ET COMMANDES EN COURS		
ACTÉES	64.518,38	283.379,72
REPRISES		
SUR CRÉANCES COMMERCIALES		
ACTÉES	302,00	6.570.223,89
REPRISES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
CONSTITUTIONS	4.946.755,01	33.440.640,56
UTILISATIONS ET REPRISES (-)	-4.590.032,08	-30.499.763,87
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
IMPÔTS ET TAXES RELATIFS À L'EXPLOITATION	20.716.943,92	41.171.784,89
AUTRES	379.459,32	41.097.020,39
PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE		
NOMBRE TOTAL À LA DATE DE CLÔTURE	0	0
NOMBRE MOYEN CALCULÉ EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	0	0
NOMBRE EFFECTIF D'HEURES PRESTÉES	0	0
FRAIS POUR L'ENTREPRISE	0	0

RÉSULTATS FINANCIERS

	2015	2016 / 2017
AUTRES PRODUITS FINANCIERS		
- SUBSIDES EN CAPITAL	183.225,75	1.774.316,29
- DIVERS	75,88	0,00
AUTRES CHARGES FINANCIÈRES	61.412,93	-4.129.061,16

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

	2015	2016 / 2017
VIVAQUA		
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE PORTÉES EN COMPTE		
À L'ENTREPRISE (DÉDUCTIBLES)	26.600.521,12	56.954.378,52
PAR L'ENTREPRISE	39.459.165,21	80.625.735,46
MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS, AU TITRE DE :		
PRÉCOMPTE PROFESSIONNEL	25.894.515,62	50.332.421,89
PRÉCOMPTE MOBILIER		
HYDROBRU		
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE PORTÉES EN COMPTE		
À L'ENTREPRISE (DÉDUCTIBLES)	44.759.988,67	85.079.442,09
PAR L'ENTREPRISE	36.953.120,60	69.743.814,61
MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS, AU TITRE DE :		
PRÉCOMPTE PROFESSIONNEL	264.090,94	563.459,59
PRÉCOMPTE MOBILIER		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES CONSTITUÉES PAR DES TIERS POUR COMPTE DE L'ENTREPRISE

GARANTIE ACCORDÉE PAR LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE AU BÉNÉFICE DE LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT	201.100.000,00
--	----------------

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

VALEUR RÉÉVALUÉE DU RÉSEAU DES CONDUITES DE DISTRIBUTION RESTANT PROPRIÉTÉ DES COMMUNES ASSOCIÉES	152.958.436,55
---	----------------

PRODUITS DE COUVERTURE SUR EMPRUNTS CONTRACTÉS (MARK TO MARKET)	15.341.266,59
---	---------------

DROITS ET ENGAGEMENTS DIVERS

SOLDE DE LA DISPENSE DE FINANCEMENT DES ENGAGEMENTS DE PENSION CONSTITUÉS AU SEIN D'HYDRALIS OFP	72.708.103,80
--	---------------

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats sur les années 2016 et 2017

- AUX ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS DE VIVAQUA ET D'HYDROBRU	1.931.322,50
- AUX ANCIENS ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS	0,00

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

- EMOLUMENTS DU (DES) COMMISSAIRE(S):	29.100
- AUTRES MISSIONS EXTÉRIEURES À LA MISSION RÉVISORALE	27.665

TUTELLE

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi du 22/12/1986 sur les intercommunales, la tutelle d'approbation des comptes annuels n'est plus d'application.

L'accord de coopération entre les trois Régions du 13/02/2014 organise la tutelle sur VIVAQUA par la Région de Bruxelles Capitale (entrée en vigueur le 01/07/2014).

Deux types de tutelle : tutelle d'annulation et de suspension sur les actes du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale et tutelle d'approbation sur les modifications des statuts sociaux, des conventions de fournitures de services avec les communes et intercommunales, des règles organiques du statut du personnel.

4. BILAN SOCIAL

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel.

AU COURS DE L'EXERCICE

	Total	Hommes	Femmes
NOMBRE MOYEN DE TRAVAILLEURS			
TEMPS PLEIN	1.339,65	1.197,35	142,30
TEMPS PARTIEL	151,45	78,30	73,15
TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP)	1.455,85	1.258,25	197,60
NOMBRE D'HEURES EFFECTIVEMENT PRESTÉES			
TEMPS PLEIN	1.841.302,50	1.648.727,30	192.575,20
TEMPS PARTIEL	160.527,30	83.859,80	76.667,50
TOTAL	2.001.829,80	1.732.587,10	269.242,70
FRAIS DE PERSONNEL			
TEMPS PLEIN	183.491.750,73	162.169.866,53	21.321.884,20
TEMPS PARTIEL	16.859.097,58	8.478.281,56	8.380.816,02
TOTAL	200.350.848,31	170.648.148,09	29.702.700,22

AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

	Total	Hommes	Femmes
NOMBRE MOYEN DE TRAVAILLEURS EN ETP	1.513,10	1.303,10	210,00
NOMBRE D'HEURES EFFECTIVEMENT PRESTÉES	2.121.041,00	1.826.666,00	294.375,00
FRAIS DE PERSONNEL	100.510.192,24	86.560.591,84	13.949.600,40

A LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
NOMBRE DE TRAVAILLEURS	1.316,2	159,8	1.438,7
PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL			
CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE (STATUTAIRES)	1.283,2	158,8	1.404,9
CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE	33,0		33,0
CONTRAT POUR L'EXÉCUTION D'UN TRAVAIL BIEN DÉFINI		1,0	0,8
PAR SEXE ET NIVEAU D'ÉTUDES			
Hommes			
DE NIVEAU PRIMAIRE	627,0	42,0	659,2
DE NIVEAU SECONDAIRE	326,0	23,0	344,1
DE NIVEAU SUPÉRIEUR NON UNIVERSITAIRE	151,0	14,0	161,9
DE NIVEAU UNIVERSITAIRE	71,2	9,8	79,0
Femmes			
DE NIVEAU PRIMAIRE	20,0	7,0	25,3
DE NIVEAU SECONDAIRE	54,0	25,0	72,5
DE NIVEAU SUPÉRIEUR NON UNIVERSITAIRE	42,0	30,0	64,9
DE NIVEAU UNIVERSITAIRE	25,0	9,0	31,8
PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE			
PERSONNEL DE DIRECTION	54,2	7,8	59,8
EMPLOYÉS	534,0	100,0	610,4
OUVRIERS	728,0	52,0	768,4

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Hommes	Femmes
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE À CARACTÈRE FORMEL À CHARGE DE L'EMPLOYEUR		
NOMBRE DE TRAVAILLEURS CONCERNÉS	679	27
NOMBRE D'HEURES DE FORMATION SUIVIES	8.112	493,5
COÛT NET POUR L'ENTREPRISE	794.051,89	48.312,74
DONT COÛT BRUT DIRECTEMENT LIÉ AUX FORMATIONS		
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE À CARACTÈRE MOINS FORMEL OU INFORMEL À CHARGE DE L'EMPLOYEUR		
NOMBRE DE TRAVAILLEURS CONCERNÉS	72,5	22,5
NOMBRE D'HEURES DE FORMATION SUIVIES	822,25	175
COÛT NET POUR L'ENTREPRISE	80.496,75	17.132,18

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a produit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre du général du personnel au cours de l'exercice	44	1	44,3
PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL			
À DURÉE INDÉTERMINÉE (STATUTAIRES)	1	1	1,3
À DURÉE DÉTERMINÉE	43		43
POUR L'EXÉCUTION D'UN TRAVAIL BIEN DÉFINI	0		0

SORTIES

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	78	10	86
PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL			
À DURÉE INDÉTERMINÉE (STATUTAIRES)	44	10	52
À DURÉE DÉTERMINÉE	34	0	34
PAR MOTIF DE FIN DE CONTRAT			
PENSION	31	9	38,2
CHÔMAGE AVEC COMPLÉMENT D'ENTREPRISE	0	0	0
LICENCIEMENT	3	0	3
AUTRE MOTIF	44	1	44,8

5. RÈGLES D'ÉVALUATION

A. MODIFICATION DES RÈGLES D'ÉVALUATION EN 2016 -2017

En raison de l'Ordonnance adoptée le 23 juin 2017 par le Parlement bruxellois, modifiant l'Ordonnance du 20 octobre 2006 établissant un cadre pour la politique de l'eau et relative à la fusion entre opérateurs de l'eau, la fusion par absorption d'HYDROBRU par VIVAQUA, adoptée aux Assemblées Générales respectives de chaque entité le 8 novembre 2016, est effective au 31 décembre 2017 et l'exercice social de l'entité fusionnée porte dès lors exceptionnellement sur un exercice de 24 mois, couvrant les années civiles 2016 et 2017.

De par cette fusion, de nouvelles règles d'évaluation ont été prises par rapport à l'exercice 2015 de VIVAQUA :

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles reprises par VIVAQUA de par la fusion avec HYDROBRU consistent en des réseaux de distribution et d'assainissement, des compteurs, des raccordements, des bassins d'orage, des collecteurs, des stations de pompage et des siphons, tous situés en Région de Bruxelles-Capitale.

Ces immobilisations sont portées à l'actif à leur valeur nette d'acquisition ; ces immobilisations poursuivent leur plan d'amortissement sur une durée de 30 ans à dater de leur année de réalisation ou mise en service (voir infra).

Les nouveaux raccordements réalisés à charge de tiers sont portés à l'actif et sont amortis comme les autres investissements. Les recettes encaissées auprès de tiers sur ces investissements sont actées au passif du bilan, en compte de régularisation et sont portées en compte de résultats de manière fractionnée, en suivant la durée d'amortissement dudit investissement. De même, les projets subsidiés sont portés à l'actif du bilan et amortis, au même titre que les autres investissements de même nature.

Seules les charges liées à des inspections et analyses de tronçons d'égout donnant lieu à un investissement identifiable et planifié – et qui constituent à cet égard des frais d'études liés auxdits projets – sont portées à l'actif du bilan et amorties sur la durée en vigueur pour l'investissement sous-jacent. Les autres sont prises en charge sur l'exercice en cours.

Les travaux relatifs aux bassins d'orage et collecteurs ainsi que les nouvelles poses d'égout sont comptabilisés en en-cours (rubrique 27) jusqu'à leur mise en service (réception provisoire). Ils sont considérés comme construction et subissent leur premier amortissement plein au cours de l'exercice de leur réception provisoire. Les autres travaux d'investissements exécutés sur les réseaux de distribution et d'assainissement sont comptabilisés directement en constructions.

Actif circulant, moyens propres, dettes

Les créances commerciales déclarées irrécouvrables sont prises en charge par l'exercice en cours duquel elles sont déclarées telles.

Créances à un an au plus et provision pour créances douteuses

Au-delà des dispositions prévues par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale établissant un outil de suivi et de reporting en vue de la détermination du coût-vérité de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale pris le 3 décembre 2015, et en application du principe comptable de prudence, VIVAQUA provisionne pour risque commercial 30%, 75%, et 100% des créances affichant respectivement plus de 1, 2 ou 3 ans d'échéance. Cette règle d'évaluation est comparable à celle pratiquée par les opérateurs wallons actifs en distribution d'eau potable. Il ne s'agit cependant nullement dans le chef de VIVAQUA d'une renonciation à la poursuite des créances concernées qui restent intégralement dues. Le montant de la provision ainsi constituée est réévalué annuellement en clôture d'exercice.

Subsides

Pour l'activité « assainissement », les subsides d'investissement sont comptabilisés lors de l'envoi de la déclaration de créance à la Région de Bruxelles-Capitale et sont amortis suivant le plan d'amortissement de l'investissement auquel ils se rapportent.

Pour l'activité « distribution », les subsides d'investissement sont comptabilisés à la réception de la lettre d'engagement de la Région de Bruxelles-Capitale et sont amortis suivant le plan d'amortissement de l'investissement auquel ils se rapportent.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires relatif à la distribution d'eau potable et aux services d'assainissement y associés est établi en considérant les volumes consommés et facturés sur l'exercice en question ainsi qu'une estimation des volumes consommés mais non encore facturés sur ledit exercice.

Instruments financiers

Au moment de l'établissement des comptes annuels, toute décision de débouclage d'un instrument financier de couverture prise mais n'ayant pas encore été traduite en un débouclage effectif dudit instrument fait, le cas échéant, l'objet d'une provision à concurrence de sa valeur « mark-to-market » au 31 décembre de l'exercice comptable concerné ou de sa valeur « mark-to-market » au moment de l'approbation des comptes annuels par le Conseil d'Administration si cette dernière est plus défavorable à l'Intercommunale que la valeur au 31 décembre.

De même, tout instrument financier présentant, en raison de circonstances de marché particulières, un risque de surcoût non plafonné des charges financières sera provisionné à sa valeur « mark-to-market » établie au 31 décembre ou, si elle est plus défavorable à l'Intercommunale, au moment de l'approbation des comptes annuels par le Conseil d'Administration.

Droits et engagements hors bilan

La valeur des garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise recouvre la garantie accordée par la Région de Bruxelles-Capitale au bénéfice de la Banque Européenne d'Investissement et recouvre le solde restant dû des programmes de financement conclus en 2010 et 2014 par HYDROBRU avec la Banque Européenne d'Investissement.

La valeur des réseaux de distribution mis à disposition par les communes bruxelloises a été établie comme suit :

- la détermination d'une valeur actuelle au 31 décembre 1972 basée sur la valeur de remplacement et la vétusté ;
- l'ajout annuel à valeur actuelle, à partir de 1973, des investissements de l'exercice, complétés jusqu'en 1984 d'une réévaluation calculée sur base des coefficients publiés au Moniteur Belge ;
- à partir de 1989, la réduction proportionnelle de la valeur du réseau en fonction des longueurs de réseau désaffectées, la valorisation se faisant au prix moyen calculé à la fin de l'exercice précédent.

La valeur des produits de couverture sur emprunts contractés représente la valeur « mark-to-market » desdits produits tels qu'évalués au 31 décembre de l'exercice concerné.

Les « Droits et engagements divers » reprennent le solde de la dispense de financement des engagements de pension de VIVAQUA transférés à HYDRALIS OFF, et pour lesquels, en vertu de la Loi sur les Institutions de Retraites Professionnelles, VIVAQUA reste solidairement tenue de l'apurement.

B. TEXTE COORDONNÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'A.R. du 30/1/2001 portant exécution du Code des Sociétés.

ACTIF

Frais d'établissement

Depuis l'exercice 2008, est repris sous cette rubrique, le montant nécessaire à la couverture des engagements en matière de pension. Par dérogation à l'article 59 de l'A.R. du Code des Sociétés, le montant repris sous cette rubrique est amorti sur une durée de 30 années, au même rythme que les emprunts contractés afin d'assurer cette couverture.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles étaient relatives à la station d'épuration de Bruxelles-Sud. Elles ont été portées à l'actif du bilan à leur coût de revient. Elles étaient amorties de façon industrielle linéaire sur la durée de la concession qui est de quinze ans, soit 1/15 chaque année et qui se terminait en 2015.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires si facturés dans la même année que l'acquisition, ou à leur coût de revient.

A partir de l'exercice 2016, les immobilisations ne font plus l'objet de réévaluation. Cependant, la réévaluation comptabilisée jusqu'au 31/12/2015 continue à être amortie. Cet amortissement est de 2% par an. Les terrains et les immeubles ayant fait l'objet d'une seule et même acquisition, le principe d'une répartition par moitié entre les deux composantes est d'application pour le calcul desdits amortissements.

Politique d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon industrielle linéaire. Les amortissements sont calculés suivant des taux bien précis.

- Installations (captages, adductions, répartition, réseaux de distribution situés en Flandre, immeubles d'exploitation, ...) en service : 5%, locaux de secteur : 2%, réseaux assainissement situés en Flandre : 3,33%, Siège Social : 3,33%.
- Installations de distribution et d'assainissement situées en Région de Bruxelles-Capitale (réseau distribution, réseau d'égouttage, remplacement et pose de compteurs, raccordements, bassins d'orage, collecteurs, stations de pompage et siphons) : 3,33%
- Matériel mobile: les acquisitions inférieures à 250 € sont directement prises en charge dans l'année, les acquisitions supérieures à 250 € et inférieures à 625 € sont immobilisées et amorties à 100% tandis que les acquisitions d'une valeur supérieure ou égale à 625 € sont amorties à raison de 20%.
- Matériel de l'atelier des compteurs: 10%.
- Matériel des laboratoires: 15%.
- Matériel de la reprographie: 20% ou 10% en fonction de la durée de vie probable de l'immobilisation.
- Engins de travaux: 33,3% pour les grosses réparations ou aménagements aux engins non neufs, 20% pour dumpers, mini-pelles et engins de tonte et 10% pour tout autre engin.

- Véhicules de transport: 10% pour les camions de 12t et plus, 20% pour les autres véhicules, 33,3% pour les grosses réparations ou aménagements non neufs.
- Outillage: les acquisitions inférieures à 75 € sont directement prises en charge dans l'année, les acquisitions d'une valeur supérieure ou égale à 75 € sont amorties à raison de 20 %.
- Mobilier et matériel de bureau: 10%, sauf matériel électrique : 20%.
- Logiciels et matériel informatique: 20%, 25%, 33% ou 100% en fonction de la durée de vie probable de l'immobilisation excepté pour le matériel « infrastructure, bureautique, applications télécom et divers d'une valeur inférieure à 250 € qui sera pris en charge dans l'année.
- Pièces de rechange des plans d'entretien de la production: 20% .
- Téléphone: 20% pour le matériel de téléphonie, 33,33% pour les smartphones et GSM et prise en charge dans l'année du matériel « Divers » d'une valeur inférieure à 250 € .
- Appareils électroménagers: 20% .
- Vélos électriques: 100% .

Les travaux relatifs aux bassins d'orage ainsi que les nouvelles poses d'égout et de collecteurs sont comptabilisés en en-cours (rubrique 27) jusqu'à leur mise en service (réception provisoire). Ils sont considérés comme construction (rubrique 221) et subissent leur premier amortissement plein au cours de l'exercice de leur mise en service (réception provisoire). Les autres travaux d'investissement exécutés sur les réseaux de distribution et d'assainissement sont comptabilisés directement en constructions (rubrique 221).

Immobilisations financières

a. Participations et autres titres de portefeuille

Ces immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont actées dans la mesure où apparaît une moins-value ou dépréciation durable.

b. Créances

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées dans la mesure où apparaît une moins-value ou dépréciation durable. Ces immobilisations ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Créances à plus d'un an

Ces créances sont évaluées selon les mêmes règles que les créances reprises en immobilisations financières.

Stocks et commandes en cours d'exécution

L'inventaire est valorisé au prix unitaire moyen pondéré et fait l'objet d'un ajustement permanent en fonction des mouvements de stock; qu'il s'agisse d'entrées résultant de commandes, de sortie de matériaux ou de tout mouvement d'adaptation du stock.

Si une diminution de valeur économique des biens en stock est constatée, leur valeur comptable sera adaptée au niveau de leur valeur de marché.

Le cas échéant, les commandes en cours d'exécution sont valorisées à leur valeur d'acquisition.

Une réduction de valeur complémentaire sera opérée s'il convient d'abaisser leur valeur comptable au niveau de leur valeur de réalisation ou de tenir compte des réductions de valeurs qui s'appliqueront comme suit :

- 33% si non mouvementés depuis 3 ans ;
- 66% si non mouvementés depuis 4 ans ;
- 100% si non mouvementés depuis 5 ans et plus.

Créances à un an au plus

Au-delà des dispositions prévues par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale établissant un outil de suivi et de reporting en vue de la détermination du coût-vérité de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale pris le 3 décembre 2015, et en application du principe comptable de prudence, VIVAQUA provisionne pour risque commercial 30%, 75%, et 100% des créances affichant respectivement plus de 1, 2 ou 3 ans d'échéance. Cette règle d'évaluation est comparable à celle pratiquée par les opérateurs wallons actifs en distribution d'eau potable. Il ne s'agit cependant nullement dans le chef de VIVAQUA d'une renonciation à la poursuite des créances concernées, qui restent intégralement dues. Le montant de la provision ainsi constituée est réévalué annuellement en clôture d'exercice.

Les créances commerciales déclarées irrécouvrables sont prises en charge par l'exercice en cours duquel elles sont déclarées telles.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont évalués à leur valeur nominale.

PASSIF

Capital

Celui-ci se compose actuellement de :

- 313.986 parts sociales nominatives de catégorie « A » souscrites par les communes ;
- 14 parts sociales nominatives de catégorie « B » souscrites en 2008 par l'IEBW (devenue in BW).

Subsides

Pour l'activité « assainissement », les subsides d'investissement sont comptabilisés lors de l'envoi de la déclaration de créance à la Région de Bruxelles-Capitale et sont amortis suivant le plan d'amortissement de l'investissement auquel ils se rapportent.

Pour l'activité « distribution », les subsides d'investissement sont comptabilisés à la réception de la lettre d'engagement de la Région de Bruxelles-Capitale et sont amortis suivant le plan d'amortissement de l'investissement auquel ils se rapportent.

Provisions et impôts différés

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration procède à un examen complet des provisions constituées antérieurement ou à constituer, en couverture des risques et charges auxquels VIVAQUA est soumise.

Dettes à plus d'un an

Elles comprennent les dettes financières qui sont composées d'emprunts négociés auprès d'organismes belges. Elles font l'objet d'amortissements annuels selon un plan établi lors de la conclusion de l'emprunt et faisant partie intégrante dudit contrat.

A partir de 2008, elles reprennent également la dette contractée en vue de financer les engagements en matière de pension, et ce, en conformité avec les dispositions légales.

Dettes à un an au plus

Les dettes financières sont évaluées à leur valeur nominale.

Les dettes commerciales libellées en euros sont évaluées à leur valeur nominale. Si elles sont exprimées en devises étrangères, elles sont converties en euros au cours du jour de l'opération, la différence de change constatée entre le cours et le cours du jour du paiement étant comptabilisée en compte de

résultats. A la date de la clôture de l'exercice, elles sont réestimées en fonction du cours de ce jour. Seules les pertes de change constatées font l'objet d'une écriture en compte de résultats.

Le montant de la provision pour pécule de vacances est fixé conformément aux dispositions fiscales.

COMPTE DE RÉSULTATS

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice est établi en considérant les volumes consommés et facturés sur l'exercice en question auprès des usagers finaux, ainsi qu'une estimation des volumes consommés mais non encore facturés sur ledit exercice auprès des mêmes usagers.

Bilan social

Suite à l'avis de la Commission des Normes Comptables, VIVAQUA a décidé en 2012 d'établir un bilan social.

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise

La valeur des garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise recouvre la garantie accordée par la Région de Bruxelles-Capitale au bénéfice de la Banque Européenne d'Investissement et recouvre le solde restant dû des programmes de financement conclus en 2010 et 2014 par HYDROBRU avec la Banque Européenne d'Investissement.

Biens détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise

La valeur des réseaux de distribution mis à disposition par les communes bruxelloises a été établie comme suit :

- la détermination d'une valeur actuelle au 31 décembre 1972 basée sur la valeur de remplacement et la vétusté ;
- l'ajout annuel à valeur actuelle, à partir de 1973, des investissements de l'exercice, complétés jusqu'en 1984 d'une réévaluation calculée sur base des coefficients publiés au Moniteur Belge ;
- à partir de 1989, la réduction proportionnelle de la valeur du réseau en fonction des longueurs de réseau désaffectées, la valorisation se faisant au prix moyen calculé à la fin de l'exercice précédent.

Marchés à terme

La valeur des produits de couverture sur emprunts contractés représente la valeur « mark-to-market » desdits produits tels qu'évalués au 31 décembre de l'exercice concerné.

Droits et engagements divers

Les « Droits et engagements divers » reprennent le solde de la dispense de financement des engagements de pension de VIVAQUA transférés à HYDRALIS OFP, et pour lesquels, en vertu de la Loi sur les Institutions de Retraites Professionnelles, VIVAQUA reste solidairement tenue de l'apurement.

RAPPORT DE GESTION

Le Conseil d'Administration fait rapport sur l'exercice 2016 conformément au Code des Sociétés.

1. COMMENTAIRES DES COMPTES ANNUELS

Frais d'établissement

En raison de l'Ordonnance adoptée le 23 juin 2017 par le Parlement bruxellois, modifiant l'Ordonnance du 20 octobre 2006 établissant un cadre pour la politique de l'eau et relative à la fusion entre opérateurs de l'eau, la fusion par absorption d'HYDROBRU par VIVAQUA, adoptée aux Assemblées Générales respectives de chaque entité le 8 novembre 2016, est effective au 31 décembre 2017 et l'exercice social de l'entité fusionnée porte dès lors exceptionnellement sur un exercice de 24 mois, couvrant les années civiles 2016 et 2017.

Cette situation particulière rend, pour la majorité des postes bilantaires, peu pertinente toute comparaison des données comptables entre les 2 exercices.

1.1. ACTIF

Frais d'établissement

En 2008, le montant nécessaire à la couverture des engagements en matière de pension a été repris sous cette rubrique. Ce montant s'élevait à 255.000 k€ et est amorti depuis lors au même rythme que l'emprunt d'un montant équivalent ayant financé l'externalisation des engagements de pension. Le montant amorti sur l'exercice 2016-2017 s'élève à 17.000 k€.

Ces frais sont considérés comme des frais de restructuration suite à l'obligation légale imposée aux entreprises publiques de couvrir l'intégralité des engagements de pension précités. Cette disposition impose l'externalisation du fonds de pension du personnel et de leurs ayants droit, fonds auparavant géré au sein de VIVAQUA. L'année 2009 a vu la mise en place de l'OFP HYDRALIS qui a reçu l'agrément de la CBFA le 23/2/2010.

Depuis l'année 2014, se retrouve également sous cette rubrique le montant relatif aux débiteurs pour le financement de pension. La valeur historique de celui-ci s'élève à 35.499.990,00 € et est amorti sur une durée de 30 ans. L'amortissement des années 2016-2017 est de 2.367 k€.

Immobilisations corporelles

Il s'agit de la valeur bilantaire nette, amortissements déduits, des investissements en :

- Captage, adduction, réseau de répartition, immeubles d'exploitation et jusqu'à fin 2017, de réseau de distribution et d'assainissement de communes flamandes pour un montant net de 452.280 k€.
- Réseau de distribution et d'assainissement situés en Région de Bruxelles-Capitale pour un montant à fin 2017 de 689.476 k€.
- Sont également repris sous cette rubrique des immobilisations relatives à des machines, outillage, mobilier,... pour un montant net de 5.840 k€.
- Les autres immobilisations corporelles pour un montant net de 17.605 k€.

Les immobilisations en cours sont comptabilisées au prix d'achat ou coût de réalisation et portées en immobilisations « Terrains et Constructions » dès leur mise en service (réception provisoire pour un montant de 79.122 k€).

La ventilation des immobilisations corporelles est reprise dans l'annexe aux comptes annuels.

Stocks et commandes en cours d'exécution

Sous cette rubrique, d'un montant global de 8.014 k€, figurent essentiellement des matières de consommation concourant à la production d'eau potable, à l'exploitation courante des réseaux communaux et à l'activité d'assainissement des réseaux d'égouttage communaux.

Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus qui s'élèvent au 31/12/2017 à 130.840 k€ sont représentées par :

- les créances commerciales d'un montant de 113.183 k€ qui se composent essentiellement :
 - des sommes dues par les abonnés pour leur consommation d'eau ;
 - du montant des factures à établir ;
 - sous déduction de la réduction de valeur sur créances des abonnés (cf. règles d'évaluation).
- les autres créances pour un montant de 17.657 k€ qui se composent essentiellement :
 - des soldes des comptes communaux pour les communes flamandes ;
 - du montant des subsides à recevoir ;
 - du montant de la TVA à récupérer.

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie s'élèvent à 60.904 k€. Il s'agit de la valeur de la trésorerie temporairement excédentaire placée à terme

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles s'élèvent à 18.730 k€. Il s'agit des avoirs en comptes courants auprès de Belfius, BNP Paribas et ING.

Comptes de régularisation

Le montant des comptes de régularisation à l'actif s'élève à 4.634 k€ et est principalement constitué du montant des salaires de janvier 2018 payés en décembre 2017.

1.2. PASSIF

Capital

Le capital complètement souscrit s'élève à 3.167 k€. Il se compose de :

- 313.986 parts sociales de catégorie « A » ;
- 14 parts sociales de catégorie « B » souscrites par l'IECBW en 2008, devenue in BW.

Réserves

Cette rubrique comprend la réserve légale (395 k€) et les réserves immunisées (262.414 k€)

L'accroissement important enregistré par rapport à l'exercice 2015 résulte essentiellement de la fusion avec HYDROBRU (pour 116.420 k€) ainsi que de la mise en réserve du résultat engrangé sur l'exercice exceptionnellement porté à 24 mois et couvrant les 2 entités fusionnées au 31/12/2017 (35.462 k€).

Les réserves immunisées peuvent, le cas échéant, être affectées à la couverture des interventions financières qui seraient légalement exigées de VIVAQUA en cas de sous-performance du fonds de pension HYDRALIS et/ou de toute autre mesure prise par la FSMA conduisant à la constitution

obligatoire au sein d'HYDRALIS de réserves renforcées.

En ce sens, ces réserves immunisées jouent économiquement un rôle de provision. Une étude prospective récente menée par Nexyan, actuaire désigné par HYDRALIS dans le cadre de ses obligations légales, sur les probabilités et l'ampleur d'une intervention financière de VIVAQUA à moyen et long termes en raison des risques énoncés ci-avant, concluait comme suit : VIVAQUA a 1 « chance » sur 4 de devoir suppléer, en sus de ses dotations de base, 37.627 K€ par versement à HYDRALIS endéans les 2 ans, 1 « chance » sur 2 d'avoir un montant de 37.746 K€ à verser sur un horizon de 3 ans et 3 « chances » sur 4 de devoir s'acquitter d'un montant global cumulé de 36.576 k€ d'ici 2023.

Résultat reporté

De par le régime fiscal applicable à VIVAQUA (maintien à l'impôt des personnes morales, non-assujettissement à l'impôt des sociétés), VIVAQUA ne peut verser de dividende à ses actionnaires : ses bénéfices sont ainsi intégralement mis en réserves immunisées.

Subsides en capital

Cette rubrique représente la valeur totale des subsides d'investissements alloués (excepté pour un investissement pour le Château de Modave pour un montant de 549 k€) diminué du montant total de l'amortissement pratiqué soit 24.398 k€) ventilés à concurrence de :

- 4.842 k€ pour les investissements sur les réseaux de distribution en Région de Bruxelles-Capitale;
- 14.821 k€ pour les investissements sur les réseaux d'assainissement en Région de Bruxelles-Capitale;
- 2.942 k€ pour les investissements Assainissement communes flamandes;
- 1.785 k€ pour les rénovations réalisées au Château de Modave;
- 8 k€ pour les investissements dans les installations de Production.

Provisions et impôts différés

Ce poste se compose de différentes provisions pour un montant de 33.875 k€ se décomposant comme suit :

- Provision pour frais liés aux pensions (Loi Wijninckx) : 8.700 k€ ;
- Provision pour réactivation du charbon actif en grain à Tailfer : 4.274 k€ ;
- Provision pour rénovation des bétons de Tailfer : 4.600 k€
- Provision sociale : 3.114 k€ ;
- Provision pour litige entrepreneur : 1.294 k€ ;
- Provision pour litige sur des redevances d'amortissement de communes flamandes : 930 k€ ;
- Provision pour litige juridique : 750 k€ ;
- Provision liée à la prime de départ des agents néerlandophones : 1.645 k€ ;
- Provision pour risques financiers : 8.568 k€.

Dettes à plus d'un an

Cette rubrique comprend :

- Les dettes financières reprenant le solde à rembourser au-delà de 2017 des divers emprunts contractés principalement en vue de financer les investissements (763.077 k€). Elle augmente de la valeur des emprunts contractés dans l'année et diminue de la valeur des remboursements à effectuer dans l'année suivante conformément au tableau d'amortissement des emprunts. Elle comprend également depuis 2008, l'emprunt contracté en vue de financer les engagements de pension ;

- Les dettes commerciales envers les fournisseurs.

Dettes à un an au plus

Cette rubrique d'un montant de 142.857 k€ reprend :

- La partie des amortissements des emprunts contractés échéant dans l'année conformément au tableau d'amortissement des emprunts (53.728 k€) ;
- La partie des amortissements des emprunts contractés échus à fin 2017 mais dont le paiement a été comptabilisé en date comptable du 1er jour ouvrable de 2018 (8.087 k€) ;
- Les dettes commerciales envers les fournisseurs (49.916 k€) ;
- Les acomptes reçus sur commandes pour travaux (3.281 k€) ;
- Les dettes fiscales (essentiellement redevance sur prises d'eau : 9.854 k€) et dettes salariales (6.184 k€) ;
- Les autres dettes (11.807 k€) reprennent essentiellement :
 - La TVA sur factures émises abonnés 3.755 k€ ;
 - Les cautionnements reçus en numéraire des abonnés (578 k€) ;
 - Les comptes courants en faveur des communes flamandes (3.311 k€) ;
 - Les créiteurs divers (1.472 k€)

Comptes de régularisation

Le montant du compte s'élève à 72.699 k€ et est constitué des postes suivants :

INTÉRÊTS PAYÉS EN 2018, RELATIFS À 2017	4.598 k€
RECETTES À REPORTER : SUBSIDE RÉGIONAL ALLOUÉ EN 2016	7.500 k€ ⁽¹⁾
RECETTES À REPORTER : PAIEMENT PAR TIERS DE NOUVEAUX RACCORDEMENTS	35.567 k€
RECETTES DE TIERS SUR TRAVAUX DANS LES COMMUNES FLAMANDES	883 k€
SOLDES COMMUNAUX EN ASSAINISSEMENT	8.529 k€
PAIEMENTS (DE FACTURES) À RÉCONCILIER ET À VENTILER	15.558 k€
DIVERS	65 k€

« [1] Au cours de l'exercice 2016, afin de permettre l'accomplissement du programme d'investissements arrêté par HYDROBRU dans le respect des ratios financiers prévus dans le contrat de financement conclu entre HYDROBRU et la Banque Européenne d'Investissement sous couvert de la garantie de la Région de Bruxelles-Capitale, le Gouvernement régional a marqué son accord sur une intervention par voie de subside en 2 tranches de 5 M€ chacune. De ces 10 M€, 4,5 M€ ont été liquidés sur l'exercice 2016 et 5,0 M€ en 2017. Sur base des états financiers clôturés au 31 décembre 2016, 2,5 M€ s'avéraient in fine suffisants pour atteindre les impératifs contractuels d'HYDROBRU vis-à-vis de la Banque Européenne d'Investissement. Le conseil d'Administration d'HYDROBRU a de ce fait décidé de reporter, sur l'exercice 2017, les 2,0 M€ de subsides perçus en 2016 et non nécessaires au respect des ratios précités sur cet exercice. De même, suite à la fusion, le subside de 5 M€ perçu en 2017 n'est pas nécessaire au respect des ratios BEI. Toutefois, compte tenu qu'aucune augmentation tarifaire ne sera accordée à VIVAQUA sur l'exercice 2018, le conseil d'Administration de VIVAQUA a décidé de reporter, sur l'exercice 2018, les 7,5 M€ de subsides non encore utilisés, dont 0,5 M€ sont encore en attente de liquidation. »

1.3. COMPTE DE RÉSULTATS

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Le bénéfice d'exploitation s'élève de 83.593 k€

Ventes et prestations

a) Chiffre d'affaires

VIVAQUA enregistre un chiffre d'affaires, sur les 24 mois de l'exercice, de 598.495 k€.

Il se compose du :

- produit de la vente d'eau en gros (Farys, Communes flamandes,...) (106.171 k€);
- produit de la vente des prestations de services (47.221 k€) ;
- la redevance d'abonnement aux abonnés (30.678 k€) ;
- la vente d'eau et de services accessoires aux abonnés (235.348 k€) ;
- la redevance d'assainissement public communal facturée aux abonnés (115.851 k€) ;
- la redevance assainissement public régional (63.226 k€).

b) Variation de stocks et commandes en cours

Cette rubrique comprend des matières et fournitures, des rémunérations et des charges diverses. Cet ensemble de charges sera transféré vers les comptes adéquats destinés à recevoir ces produits et commandes terminées.

c) Production immobilisée

Cette rubrique comprend des matières et fournitures, des rémunérations et des charges diverses. Cet ensemble de charges est « activé » pour être affecté aux immobilisations corporelles. La contrepartie de ces éléments se trouve dans les rubriques des charges d'exploitation correspondantes.

d) Autres produits d'exploitation

Cette rubrique est composée de récupérations de charges diverses, du produit des immeubles mis en location (719 k€), de la récupération de redevances amortissement sur les communes flamandes (3.467 k€), du recouvrement des frais de citation (2.167 k€), de la facturation à Infrabel des travaux RER – Phase I (10.391 k€)

e) Produits d'exploitation non récurrents

Cette rubrique enregistre les plus-values réalisées lors de la vente d'actifs immobilisés et la plus-value de fusion 1.692 k€.

Coût des ventes et des prestations

a) Approvisionnements et marchandises

Cette rubrique comprend essentiellement des matériaux mis en consommation directe pour des travaux d'exploitation ou d'investissement sur le réseau ou des achats de matériaux transitant par les comptes de stock.

b) Services et biens divers

Cette rubrique d'un montant de 271.966 k€ comprend essentiellement :

- Des recours à la sous-traitance pour des travaux d'investissement et d'exploitation (143.694 k€) ;
- Des redevances pour l'assainissement régional en Région de Bruxelles-Capitale (63.226 k€) ;
- Des frais administratifs divers (22.479 k€) dont :
 - primes d'assurances pour les dégâts causés par les activités de l'Intercommunale (3.736 k€);
 - autres primes d'assurances (véhicules, bâtiments, décès,..) (4.159 k€)
 - frais de recouvrement des factures impayées (4.860 k€) ;
 - frais de rétributions diverses (3.167 k€) ;

- Des redevances pour l'assainissement supra-communal en Flandre (6.681 k€) ;
- Des frais de prise en location (véhicules, immeubles,...) (2.335 k€) ;
- Des frais d'entretien et réparation des ouvrages par des tiers (11.783 k€) ;
- Des frais de consommation d'énergie (eau, gaz, électricité) (14.796 k€) ;
- Des indemnités, cotisations sociales et assurances des administrateurs et experts (1.960 k€).

c) Rémunérations, charges sociales et pensions

Cette rubrique reprend les rémunérations ainsi que les charges sociales, cotisations ONSS, pécule de vacances du personnel ouvrier et administratif temporaire et définitif.

d) Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles

Cette rubrique d'un montant de 111.019 k€ comprend essentiellement la dotation d'amortissement des immobilisations corporelles (84.564 k€) ainsi que, et ce depuis 2005, d'un amortissement de la réévaluation des immobilisés (3.544 k€).

Depuis 2010, se retrouve également l'amortissement des frais de restructuration liés aux pensions qui s'élève à 17.000 k€. Depuis 2014, suite au transfert des débiteurs pour fonds de pension en frais d'établissement, un montant complémentaire de 2.366 k€ est amorti.

e) Réduction de valeur sur stocks

La réduction de valeur sur stocks fait l'objet d'une dotation de 283 k€ essentiellement due à des mouvements moins fréquents d'articles de stock. Les dotations aux réductions de valeur résultent d'une décision de la Direction de réduire la valeur des stocks suite à l'obsolescence de certains articles.

Les créances commerciales font l'objet d'une réduction de valeur additionnelle de 6.570 k€ conformément aux règles d'évaluation prudentes arrêtées par VIVAQUA.

f) Provisions pour risques et charges

Cette rubrique d'un montant de 2.941 k€ résulte de :

- l'utilisation de la provision sociale (192 k€) ;
- la dotation pour provision heures et congés à récupérer (43 k€) ;
- l'utilisation de provision pour rénovation bétons de Tailfer (2.901 k€) ;
- la dotation de provision pour rénovation bétons de Tailfer (4.600 k€) ;
- l'utilisation de l'intégralité de la provision pour litige sur clause d'indexation Farys (5.156 k€) ;
- la dotation pour provision litige entrepreneur (1.294 k€) ;
- l'utilisation de la provision pour litige fiscal (405 k€) ;
- la dotation pour provision amortissement redevances communes flamandes (930 k€) ;
- la dotation pour provision indexation contrat existant (750 k€) ;
- la dotation pour provision prime départ personnel communes flamandes (1.645 k€) ;
- l'utilisation de la provision pour grosse réparation et gros entretien (35 k€) ;
- la dotation pour provision aux frais liés aux pensions (Loi Wijninckx) (1.416 k€) ;
- pour dotation de la provision pour réactivation Charbon actif en grains (2.095 k€) ;
- pour l'utilisation de la provision pour réactivation Charbon actif en grains (1.144 k€).

g) Autres charges d'exploitation

Cette rubrique d'un montant de 82.268 k€ comprend :

- le montant des factures des abonnés devenues irrécouvrables (8.108 k€) ;
- la dotation au fonds social de l'eau (3.563 k€) ;

- le montant servant à couvrir les charges administratives et logistiques résiduelles pesant sur les communes associées et découlant directement ou indirectement de l'exploitation des infrastructures de distribution d'eau et de collecte des eaux usées (22.998 k€) ;
- la liquidation transactionnelle du litige avec Farys (5.650 k€) ;
- les taxes et redevances wallonnes sur prises d'eau potabilisables (40.859 k€) ;
- divers (1.090 k€).

h) Charges d'exploitation non récurrentes

Cette nouvelle rubrique, d'un montant de 134 k€, enregistre les moins-values réalisées lors de la vente d'actifs immobilisés.

RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS

Produits financiers

Ils se composent principalement d'amortissements de subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (1.774 k€). Ils se composent également du résultat des placements de trésorerie et de divers autres produits financiers (88 k€).

Charges financières

Elles comprennent les charges des intérêts des emprunts contractés pour les investissements (36.575 k€), les charges financières diverses (1.253 k€) et une reprise de provision pour risque financier (-5.382 k€). Depuis 2009, la charge des intérêts de l'emprunt destiné à couvrir les engagements en matière de pension (17.548 k€).

1.4. AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Le résultat de l'exercice, atypique puisque doublement consolidé, se solde par un bénéfice de 35.462 k€. Ce montant est intégralement porté en réserves immunisées (voir supra, commentaire y relatif).

2. EVOLUTION DES AFFAIRES

Au 1er janvier 2018, VIVAQUA ne sera plus, en son nom, opérateur public de distribution ni d'assainissement en Région flamande, et, à partir du 1er avril 2018, n'interviendra plus non plus en Région flamande comme gestionnaire opérationnel en distribution pour compte de tiers (Farys/IWVB). Cela résulte d'un accord conclu en mai 2017 avec les communes flamandes associées à VIVAQUA, qui exigeaient depuis quelques années, par le biais de diverses actions en justice, un droit inconditionnel et sans indemnité de sortie de VIVAQUA (CA VIVAQUA du 24 mai 2017 et AG VIVAQUA du 29 septembre 2017).

Si cette opération de retrait de communes associées représente de facto une baisse d'activité, et donc, de chiffre d'affaires pour VIVAQUA, l'accord conclu avec les communes concernées comprend des dispositions permettant à VIVAQUA de ne pas subir de préjudice économique lié à ce retrait : les communes sortantes se sont ainsi engagées, en leur nom ainsi qu'au nom du nouvel opérateur qu'elles ont désigné pour gérer ces activités à l'avenir, à reprendre le personnel direct et indirect de VIVAQUA affecté à ces activités. Elles ont également conclu avec VIVAQUA un nouveau contrat de fourniture exclusive d'eau sur l'ensemble de leur territoire pour une période de 18 ans (durée maximale d'engagement pour une commune flamande en vertu du Décret en vigueur), alors que la liquidation de l'IWVB, liée à leur retrait de VIVAQUA, leur aurait permis de s'approvisionner librement auprès d'autres fournisseurs.

Le chiffre d'affaires de VIVAQUA sera également, à partir de 2019, négativement et significativement impacté par l'entrée en vigueur du nouveau contrat de fourniture d'eau avec Farys, conclu en novembre 2012 déjà, et qui prévoit, par rapport au contrat préexistant, une réduction de l'ordre de 2/3 des volumes nets fournis à Farys ainsi qu'une baisse de près de 25% du prix de vente au m³ sur les volumes restants.

Ces « nouvelles » dispositions contractuelles avec Farys ont entretemps été invoquées par d'autres clients institutionnels pour la fourniture d'eau en gros. Des négociations sont en cours avec certains d'entre eux, en vue d'arriver à un alignement progressif, et non intégral et dès 2019, de l'ensemble des prix de fourniture pour tendre vers le prix conclu avec Farys en 2012.

Lors de ces négociations, VIVAQUA veille cependant à compenser la baisse de recettes et de marge nette en ventes d'eau par un accroissement des volumes fournis et/ou une offre d'autres types de services facturables aux opérateurs concernés.

3. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS VIVAQUA EST CONFRONTÉE

Compte tenu du cadre légal régissant les Organismes de Financement des Pensions tels qu'HYDRALIS, VIVAQUA est solidairement liée aux performances et aux contraintes prudentielles de ce dernier.

Ce risque peut cependant être relativisé en regard des réserves immunisées qu'affiche VIVAQUA à fin 2017.

VIVAQUA est aussi soumise au risque, à l'horizon 2019, d'être en situation de non-respect de ses ratios contractuels vis-à-vis de la BEI en raison d'un gel total des tarifs aux usagers finaux décrété par le Gouvernement régional depuis 2014 (les tarifs n'ont pas même pu être indexés depuis lors) et de la mise en place, en janvier 2018, d'un régulateur tarifaire pour le secteur de l'eau lequel ne peut adopter, de par l'Ordonnance cadrant ses activités, de tarifs transitoires avant 2019 pour une application au 1er janvier 2020 au plus tôt. VIVAQUA a d'ores et déjà fait part de cette situation institutionnelle aux autorités régionales et l'option d'un subside régional spécifique pour l'année 2019 est actuellement en cours d'analyse et de développement.

4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

En regard du risque évoqué supra en lien avec HYDRALIS, la forte volatilité observée sur les marchés financiers depuis le début de l'année découlant des importantes tensions géopolitiques rencontrées constitue un risque accru pour VIVAQUA de devoir intervenir financièrement auprès d'HYDRALIS en fin d'exercice et ce, à concurrence de montants pouvant potentiellement se chiffrer en dizaines de millions d'euros.

En janvier 2018 est aussi entrée en vigueur l'Ordonnance bruxelloise instaurant un régulateur tarifaire régional pour le secteur de l'eau. Cette mission sera assumée par Brugel, l'actuel régulateur pour le secteur du gaz et de l'électricité. A l'horizon du 1er janvier 2021, les opérateurs de l'eau devront avoir, sur base d'une méthodologie tarifaire à développer d'ici fin 2019 en concertation avec Brugel, développé et fait adopter un nouveau cadre tarifaire pluriannuel, en conformité avec les missions de service public et les objectifs qui leurs sont assignés, essentiellement de par l'Ordonnance Cadre Eau et le Plan de Gestion de l'Eau qui en découle.

5. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE VIVAQUA

Un travail d'évaluation des dispositions de l'Ordonnance Cadre Eau adoptée par le Parlement bruxellois en octobre 2006 est actuellement en cours. Il pourrait conclure en la nécessité de revoir, à tout le moins partiellement, les missions et prérogatives des différents opérateurs publics du secteur et se traduire en un aménagement de la répartition de ces missions entre opérateurs ainsi qu'en une extension du périmètre global des activités couvertes par cette Ordonnance (notamment l'intégration des réseaux de collecte d'eau de pluie).

Il est cependant bien trop prématuré pour l'instant d'esquisser de quelconques perspectives en termes de conséquences économiques et financières (positives ou négatives) pour VIVAQUA.

6. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Aucun montant relatif aux recherches et développements n'est comptabilisé à l'actif du bilan. Aucune autre mention à ce sujet ne présente d'importance significative.

7. SUCCURSALES

VIVAQUA n'a aucune succursale.

8. JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITE

Sans objet.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre d'une gestion prudente de ses engagements financiers, VIVAQUA a recours à des instruments de couverture de taux d'intérêt. Ces produits financiers portent sur des montants nominaux et des durées ne dépassant en aucun cas le montant nominal et la durée des emprunts sous-jacents.

VIVAQUA ne prend de ce fait aucun risque spéculatif sur lesdits instruments, justifiant ainsi l'absence de comptabilisation en « mark-to-market » sur le bilan.

Le Conseil d'Administration vous propose d'approuver les comptes annuels après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire-Réviseur.

Fait à Bruxelles, le

Pour le Conseil,

Faouzia Hariche
Présidente

RAPPORT DU COMMISSAIRE-RÉVISEUR

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société VIVAQUA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 5 juin 2014, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels d'une période de 24 mois clôturés au 31 décembre 2017. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société VIVAQUA durant 2 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice de 24 mois clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 1.666.211.344,71 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 35.461.772,66.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice de 24 mois clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C6.19 des comptes annuels qui explique que les sociétés SCRL VIVAQUA et SCRL HYDROBRU ont fusionné suite à un processus entamé par le dépôt d'un projet de fusion en juin 2016, entériné sous conditions suspensives par les assemblées générales extraordinaires du 8 novembre 2016. Pour permettre la réalisation des conditions suspensives, l'exercice social des deux sociétés a été prolongé de 12 à 24 mois, se clôturant le 31 décembre 2017 suite à l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juin 2017. La fusion est devenue effective avec effet au 1er janvier 2016 suite à la réalisation des conditions suspensives constatée devant notaire le 9 janvier 2018. Il s'en suit que les chiffres du bilan et du compte de résultats et les informations relatives à l'exercice précédent reprises dans les annexes ne sont pas comparables.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C7 des comptes annuels qui explique les raisons pour lesquelles l'organe de gestion a reporté des subsides régionaux liquidés au cours de l'exercice de 24 mois sur l'exercice subséquent. Il nous a été confirmé que ces subsides n'étaient pas liés au soutien d'opérations précises se déroulant au cours de l'exercice de 24 mois mais au respect des ratios BEI, au travers du soutien de certaines activités. Cette option choisie par le Conseil d'administration est également commentée dans le rapport de gestion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

RAPPORT SUR LES AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES DE COMMUNICATION INCOMBANT AU COMMISSAIRE

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, de s'assurer du respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et sont restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés à l'exception de l'établissement au-delà des délais légaux des comptes annuels, du rapport de gestion et du rapport du commissaire.

Bruxelles, 5 juin 2018

RSM InterAudit Scrl

Commissaire

Représentée par

Pierre Warzée

Associé

Karine Morris

Associée

EDITEUR RESPONSABLE

Laurence Bovy, VIVAQUA, 17-19 boulevard de l'Impératrice - 1000 Bruxelles

GRAPHISME

© ID FIRST - idfirst.be

VIVAQUA

UNE EAU POUR LA VIE

ISO 9001
Société Coopérative à Responsabilité Limitée
17-19 boulevard de l'Impératrice - 1000 Bruxelles

